



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'AMICALE DES MAIRES
DE LOT-ET-GARONNE**

Samedi 17 mai 2014

9 h 00

Centre Universitaire du Pin - Agen

ORDRE DU JOUR

A partir de 8 h 30 : Accueil "point café" - Hall de l'amphithéâtre de l'ENAP

9 h 00 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

◆ Mots de bienvenue par M. Jean DIONIS DU SEJOUR, maire d'Agen	3
◆ Ouverture de l'assemblée générale statutaire par M. Christian SAINT-BEAT Doyen du Bureau, maire de Lacapelle-Biron	3
◆ Intervention (<i>présentation de la liste d'entente du Conseil d'Administration aux suffrages des maires</i>)	7
◆ Election du Conseil d'Administration	7
◆ Election du Bureau par le Conseil d'Administration/élection du Président	9
◆ Annonce des résultats : lecture de la composition des membres du Bureau	9
◆ Intervention du Président de l'Amicale des Maires	10
◆ Lecture du rapport moral par le Président de l'Amicale des Maires	19
◆ Présentation du Rapport financier 2013 par le Trésorier	25

10 h 00 ACCUEIL DES PERSONNALITES PAR LE PRESIDENT DE L'AMICALE DES MAIRES

◆ Interventions des personnalités	28
M. Pierre CAMANI, Président du Conseil Général, Sénateur de Lot-et-Garonne	32
M. Henri TANDONNET, maire de Moirax, sénateur de Lot-et-Garonne	36
M. Jean-Louis COSTES, député de Lot-et-Garonne, maire de Fumel	42
M. Matthias FEKL, député de Lot-et-Garonne	28
Mme Lucette LOUSTEAU, députée de Lot-et-Garonne	46
◆ Débat avec la salle	50

**Vers 13 h 00 : Déjeuner offert par l'Amicale des maires au restaurant de
l'Hippodrome d'Agen La Garenne - Le Passage.**

AMICALE DES MAIRES DE LOT-ET-GARONNE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUAIRE
SAMEDI 17 MAI 2014

La séance est ouverte à 09 h 22 sous la présidence de M. Jean DIONIS DU SEJOUR.

◆ MOTS DE BIENVENUE DE M. JEAN DIONIS DU SEJOUR, MAIRE D'AGEN.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Mesdames les maires, Messieurs les maires, mes chers collègues, un petit mot d'introduction et de bienvenue de la part du maire d'Agen. Vous nous faites le plaisir et l'honneur de venir faire votre Assemblée Générale d'installation dans la ville d'Agen et vous la faites dans l'amphithéâtre de notre Faculté de Droit.

En tant que maire d'Agen, je me permets de vous accueillir ici et j'y vois d'ailleurs un beau symbole. Notre Amicale des maires est aussi un endroit où l'on est sans cesse en réflexion et en formation. Il est bien de vous voir, vous Mesdames et Messieurs les nouveaux maires du département, sur des bancs d'étudiants avec la volonté de réussir votre mandat mais aussi d'ouvrir votre commune sur un monde qui bouge et qui est passionnant. La ville d'Agen va faire en sorte que cela se passe le mieux possible. Aussi, je vous présenterai les personnes qui travaillent de manière à ce que l'Amicale fonctionne.

Vous savez que nous sommes dans notre Assemblée Générale d'installation, faisant suite au renouvellement municipal de 2014. Nos statuts sont clairs, c'est à notre doyen du Bureau sortant, de prendre la main et de piloter nos travaux. Je donne donc la parole à Christian SAINT-BEAT.

(Applaudissements)

◆ OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUAIRE PAR MONSIEUR CHRISTIAN SAINT-BEAT, MAIRE DE LACAPELLE BIRON.

Christian SAINT-BEAT. - Je voudrais vous adresser toutes mes félicitations pour votre élection ou réélection. Je dois dire que je n'ai pas beaucoup exercé de mandats en dehors de celui de ma commune, mais c'est certainement le mandat le plus gratifiant qui soit pour un élu. C'est d'être près de ses concitoyens et de faire en sorte que les actions que l'on va mener dans cette commune soient les plus responsables par rapport à eux.

J'ai été un peu étonné quand Nicole m'a appris que j'étais le doyen du Bureau sortant, mais votre doyen a quand même une dizaine d'années de moins que le doyen de 2008, cela veut dire que la démocratie rajeunit et je ne peux que m'en réjouir. C'est le seul argument que j'ai trouvé pour me dédouaner.

(Rires)

Je dois dire qu'avec Henri TANDONNET nous avons la chance et l'honneur d'être les plus vieux du Bureau de cette Amicale des maires et la pensée que j'ai immédiatement eu lorsque j'ai su que j'étais doyen, je voudrais l'adresser à Paul CHOLLET. Paul CHOLLET est extrêmement connu et a marqué la fin de ce XXème siècle en Agenais mais pour moi, c'est quelque chose d'autre, c'est un père : un père professionnel et un père un peu spirituel. J'ai connu Paul CHOLLET dans les années 1978 alors que je faisais des remplacements de pédiatrie au Cours Victor HUGO. C'est un homme qui m'a de suite subjugué parce que c'était un homme profondément humain et c'était un homme qui avait une vision prodigieuse sur l'avenir, sur la profession et sur la société. C'est un homme qui a mis en place des structures d'avenir, d'avant-garde et toujours pour venir au soutien des personnes les plus démunies financièrement et au niveau de la santé.

En 1989, il a été élu maire en même temps qu'Henri et moi-même et il a souhaité d'entrée que les petites communes rurales qui n'étaient pas représentées au niveau de l'Amicale des maires, le soient. Il m'avait demandé de faire partie de ce Bureau, j'en étais fier après un an de mairie. Pour favoriser un équilibre parfait et consensuel, il a également décidé de choisir Henri TANDONNET. Alors, lorsque vous voyez le parcours politique du petit maire de Lacapelle-Biron et d'Henri TANDONNET, il y en a certainement un qui a mieux réussi que l'autre.

(Rires)

Henri a exercé d'entrée une responsabilité importante qui est celle d'être le Président de la Commission des communes rurales.

Au-travers de ce mandat avec Paul CHOLLET, j'ai aussi eu la chance, malgré nos divergences idéologiques, de faire partie de sa campagne des sénatoriales. Le résultat n'a pas été brillant puisque l'on a été battu, mais la chose essentielle que j'ai retenue est la qualité de son discours auprès des personnes, son honnêteté et son intégrité. Nous avons eu la chance de participer à notre campagne dans la ville d'Agen où nous avons la majorité et l'opposition, on ne peut donc pas tergiverser, c'est un discours franc. C'était un grand moment de démocratie que nous avons passé là.

Paul avait des exigences. Pour vous tracer une anecdote, nous étions lors de notre voyage au Maroc, à Ouarzazate, au pied du désert et des personnes étaient forts incommodées de la chaleur. On a essayé de parer tous les deux aux quelques difficultés que l'on subissait. Il m'a pris à part et il m'a dit : tu as fauté, c'est inimaginable, tu es médecin et tu n'as rien prévu. C'est pour cela que les personnes qui participent maintenant aux voyages de maires se rendent compte qu'un petit bonhomme se ballade toute la journée avec une caisse pleine de médicaments pour parer aux difficultés. Cela date de cela, cela date de 25 ans. On a encore un peu de mémoire.

Je suis très attaché à faire partie de cette Association et de cette Amicale des maires parce que c'est un élément de consensualité mais qu'est-ce qu'est le consensus ? Pour moi, c'est d'abord favoriser les idéaux des personnes. Nous avons le droit de ne pas avoir les mêmes idéaux. Avoir des idéaux différents est notre force, mais c'est notre force à condition que l'on ait du respect vis-à-vis des autres, que l'on s'écoute et que l'on essaie de définir ce qui va être notre partage. Pour moi cette consensualité est une pépinière, un incubateur de la politique qui est souhaitable, entre autres au niveau de notre département et j'espère à un autre niveau aussi. La consensualité est quelque chose de formidable en politique.

Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Je ne l'avais pas prévu mais je voudrais vraiment dire merci à Christian pour ce qu'il vient de dire. Cela me touche doublement. D'abord, parce que

vous le savez peut-être je suis un élève de Paul CHOLLET. La vie a fait que je suis l'un de ceux à qui Paul CHOLLET a fait du bien à un moment où c'était peut-être un peu plus difficile pour notre famille. On a d'ailleurs été très nombreux dans ce cas. Paul CHOLLET et sa femme m'ont pris très jeune, sous leurs ailes, et j'ai eu la chance de vivre un peu comme fils adoptif dans cette maison du bonheur qu'était la famille CHOLLET avec les valeurs dont tu parles. Je dis à ceux du duracois que l'agenais est très sensible au don que le duracois a fait par la famille CHOLLET, à l'agenais, à la ville d'Agen. Tu en as parlé avec énormément de sensibilité et je ne reviendrai pas là-dessus.

Je crois que si l'on est maire, quelles que soient nos différences - et elles sont nombreuses : géographiques, physiques, idéologiques -, c'est parce que l'on aime les gens. Un ou une maire qui n'est pas sympathique cela n'existe pas, c'est quelque part une anomalie.

Tu as aussi dit quelque chose de très profond sur le consensus. Paul CHOLLET - j'en ai parlé pendant des heures avec lui - m'a dit : il faut savoir quand il faut faire de la politique partisane. Paul CHOLLET était quelqu'un de combat politique, il a été élu député, il savait donc à certains moments se situer et puis il m'a dit : il faut aussi savoir quand il ne faut surtout pas en faire et quand il faut se rassembler. L'un des trésors de ce pays, c'est que depuis la guerre des religions, nous sommes un département très sage et très distant par rapport aux grandes querelles qui ont déchiré notre pays. Est-ce que cette sagesse est radicale socialiste ? Je n'en sais rien, mais il y a une sagesse de notre Lot-et-Garonne pour aborder tous les problèmes de société avec une certaine hauteur de vue, une certaine distance qui permet le consensus.

Personnellement, après avoir beaucoup échangé avec Paul CHOLLET et avec d'autres, j'ai vraiment identifié un certain nombre de zones où le consensus est fécond, notamment au niveau de l'intercommunalité. A chaque fois que j'ai pu, que ce soit à Agen ou ailleurs, j'ai essayé de construire nos équipes d'intercommunalité dans le consensus et notamment dans le respect du fait municipal.

Je pense vraiment que l'Amicale des maires doit être un endroit de consensus et c'est d'ailleurs comme cela que nous allons vous proposer notre Assemblée Générale d'aujourd'hui. Je te remercie vraiment du fond du cœur Christian de l'avoir fait démarrer

6/56

aussi haut dans la réflexion parce que le fait de savoir quand il faut prendre partie et quand il faut se rassembler, est un sujet majeur.

Je vous propose, après cette petite réponse inopinée à Christian, de passer à la partie statutaire de notre Assemblée Générale et de procéder à la mise en place de nos instances.

Vous savez que nos statuts appellent la mise en place d'un Conseil d'Administration ainsi que la mise en place d'un Bureau. Le déroulement est le suivant : c'est à l'Assemblée plénière que nous constituons d'élire son Conseil d'Administration et le Conseil d'Administration s'isolera ensuite pour élire son Bureau et élire le nouveau Président de l'Amicale des maires 2014/2020.

◆ PRESENTATION DE LA LISTE D'ENTENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SUFFRAGE DES MAIRES.

Christian SAINT-BEAT. - Je vais vous présenter la liste d'entente de l'Amicale des maires du Lot-et-Garonne.

Sont candidats :

ARRONDISSEMENT D'AGEN :

1. AGEN : Jean DIONIS DU SEJOUR
2. BOE : Christian DEZALOS
3. BON ENCONTRE : Michel LAUZZANA
4. PRAYSSAS : Alain MERLY
5. LAFOX : Christine BONFANTI-DOSSAT
6. AIGUILLON : Jean-François SAUVAUD
7. PUYMIROL : Jean-Louis COUREAU
8. EPCI : Olivier GRIMA, maire de Castelculier, Président de la Communauté des Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres.

ARRONDISSEMENT DE NERAC :

1. NERAC : Nicolas LACOMBE
2. FRANCESCAS : Paulette LABORDE

3. BRUCH : Alain LORENZELLI
4. HOUEILLES : Chrystel COLMAGRO
5. FARGUES-SUR-OURBISE : Michel PONTTHOREAU
6. CASTELJALOUX : Jean-Claude GUENIN
7. EPCI : Jean-Louis MOULINE, maire de Buzet-sur-Baïse – Vice-président de la Communauté des Communes du Val d'Albret.

ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE-SUR-LOT :

1. VILLENEUVE-SUR-LOT : Patrick CASSANY
2. LA SAUVETAT-SUR-LEDE : Marie-Françoise LABORDE
3. LACAPELLE-BIRON : Christian SAINT-BEAT
4. ENGAYRAC : Marie-France SALLES
5. PENNE D'AGENAIS : Arnaud DEVILLIERS
6. MONSEMPRONS-LIBOS : Jean-Jacques BROUILLET
7. EPCI : Laurence ROUCHAUD 1^{ère} adjointe au maire de Castillonnès – Présidente de la Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord.

ARRONDISSEMENT DE MARMANDE :

1. MARMANDE : Daniel BENQUET
2. GRATELOUP-SAINT-GAYRAND : Alain PREDOUR
3. MEILHAN-SUR-GARONNE : Régine POVEDA
4. FOURQUES-SUR-GARONNE : Jacques BILIRIT
5. GONTAUD-DE-NOGARET : Thierry CONSTANS
6. ARGENTON : Raymond GIRARDI
7. EPCI : Dante RINAUDO - Maire de Tonneins - Vice-président de Val-de-Garonne Agglomération.

Et le Président de la Commission des Communes Rurales, membre de droit : Henri TANDONNET, maire de Moirax, sénateur de Lot-et-Garonne.

Je dois faire appel à candidature. Y a-t-il des personnes qui veulent se présenter en dehors de cette liste ?

(Personne ne se présente)

Nous allons maintenant procéder au vote par la collectivité de ce Conseil d'Administration.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

(Le Conseil d'Administration de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne est élu à l'unanimité)

◆ ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BUREAU ET DU PRESIDENT.

Jean DIONIS DU SEJOUR. - Le Conseil d'Administration va maintenant se réunir pour élire son Bureau.

(Applaudissements)

(La séance, suspendue à 9 h 40, est reprise à 9 h 59)

◆ ANNONCE DES RESULTATS : LECTURE DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU BUREAU.

Christian SAINT-BEAT. - La composition du Bureau est la suivante :

Président : Jean DIONIS DU SEJOUR.

Vices-Présidents :

- Daniel BENQUET, maire de Marmande.
- Patrick CASSANY, maire de Villeneuve-sur-Lot.
- Nicolas LACOMBE, maire de Nérac.
- Jean-Louis COUREAU, maire de Puymirol.

- Christian SAINT-BEAT, maire de Lacapelle-Biron.

EPCI : Dante RINAUDO, maire de Tonneins, Vice-Président de Val-de-Garonne Agglomération.

Secrétaire général : Alain MERLY, maire de Prayssas.

Secrétaires adjoints :

- Régine POVEDA, maire de Meilhan-sur-Garonne.

- Alain LORENZELLI, maire de Bruch.

Trésorière : Christine BONFANTI-DOSSAT, maire de Lafox.

Trésorier adjoint : Christian DEZALOS, maire de Boé.

Et le Président de la Commission des communes rurales, membre de droit, Henri TANDONNET, maire de Moirax et sénateur de Lot-et-Garonne.

Je laisse maintenant la parole au Président qui va officier.

◆ INTERVENTION DU PRESIDENT DE L'AMICALE DES MAIRES.

Jean DIONIS DU SEJOUR. - Merci mes chers collègues.

J'accueille en votre nom Madame la députée du Lot-et-Garonne pour la circonscription d'Agen, Lucette LOUSTEAU ainsi que Jean-Louis COSTES député du Lot-et-Garonne pour la circonscription de Villeneuve-sur-Lot.

Je vais profiter de ce moment pour vous faire un rapport d'activité mais je voudrais aussi vous dire comment j'ai vécu le mandat passé, nos ambitions sur chacune des compétences de l'Amicale des maires pour ce mandat qui arrive et puis comme vous avez été nombreux à me demander ce que l'on pensait de cette réforme territoriale, je me permettrai de lancer le débat en vous disant de manière très personnelle ce que j'en pense.

On vient de se caler au niveau du Bureau de l'Amicale des maires en disant qu'il fallait à la fois que l'Amicale soit un lieu de débat et en même temps que l'on garde le cap consensuel que l'on vient de se fixer, c'est-à-dire que dans l'expression publique de l'Amicale des maires, on ne fera remonter à ceux qui sont les membres actifs de ce débat -

les parlementaires et bien sûr le Ministère de l'Intérieur - que ce qui fait consensus au sein de notre Assemblée. En même temps, je crois que l'on a le droit d'avoir notre Amicale à nous dans laquelle les débats sont vifs, intéressants et pas endormis.

Je voudrais d'abord vous remercier, au nom du Conseil d'Administration et du Bureau, de la confiance que vous nous accordez. Je mesure bien qu'au-delà des qualités personnelles de chacun, c'est plutôt un mode de gestion que vous avez approuvé.

Nous avons voulu et nous sommes arrivés à avoir une représentation équitable au niveau des 4 arrondissements du département et de la taille des communes. Je remercie ceux qui m'y ont aidé, je veux d'ailleurs associer à ces remerciements Pierre CAMANI qui y a travaillé avec la sensibilité qu'il représente

Enfin, nous savons bien que les intercommunalités émergent et qu'elles sont de plus en plus importantes dans nos vies d'élus et dans la vie de nos administrés. On fait donc une place de plus en plus importante aux intercommunalités et vous avez vu que nous avons réservé des représentants des intercommunalités par arrondissement : pour Agen, pour Villeneuve, pour Marmande et pour Nérac.

Je vous propose d'avoir une pensée pour les maires qui par choix ou par décision des électeurs ne sont plus parmi nous aujourd'hui. J'ai écrit, en votre nom à tous, à chacun d'entre eux pour leur dire un message très simple qui reste le socle fondateur de notre Amicale : cette maison reste la vôtre et vous y êtes les bienvenus à chaque fois que vous le souhaitez, que ce soit à nos journées de réflexion, aux voyages de l'Amicale des maires ou aux Congrès. Les anciens maires sont partie intégrante et font partie intégrante de notre association et on aurait bien tort - à la fois au niveau de l'expérience et aussi de la richesse humaine - de ne pas les considérer comme des nôtres.

Je voudrais aussi saluer nos nouveaux collègues. Savez-vous qu'il y a 116 nouveaux maires dans le Lot-et-Garonne ? Il y a donc un renouvellement de l'ordre du tiers. Bienvenue parmi nous, bravo pour l'élection. C'est un beau mandat, cela a été très bien dit par Christian. Moi qui ai eu la chance de vivre plusieurs mandats, je trouve que ce mandat est un très beau mandat. C'est un mandat exigeant, mais c'est un mandat gratifiant.

Petit vécu personnel. Je n'aime pas trop la communication de certains maires au niveau national qui est parfois un peu pleurnicharde. Je trouve que cela nous dessert, d'abord parce que les gens ne la comprennent pas, ils nous disent - et ils ont raison - : si c'est si dur que cela, vous n'aviez qu'à ne pas vous présenter ! Il faut être sur une communication plus tonique. Lorsque l'on a à se défendre on se défend de manière vigoureuse, mais le style pleurnichard n'est pas trop le mien. Je crois qu'il faut vivre ce mandat comme une chance, le vivre pleinement avec enthousiasme. Ce mandat est celui où l'on rend service aux gens et quand on oublie cela, les gens nous le renvoient très vite et je pense que l'on passe à côté de la vocation centrale du mandat.

L'Amicale des maires est d'abord là pour vous aider. C'est un outil, pas forcément immense, mais c'est un outil qui est à votre disposition. Mettez-le dans vos répertoires téléphoniques, passez-y, on est vraiment là pour vous aider et vous accompagner. Je le dis principalement à ceux qui sont nouveaux et j'invite nos 116 nouveaux maires à se faire connaître. Nous sommes tous là, les anciens et les personnes qui travaillent à l'Amicale pour faciliter votre premier mandat. Je pense qu'il y a un intérêt à la transmission entre maires expérimentés et nouveaux maires dans les deux sens. Il faut aussi que les anciens maires bougent et échangent.

Au cours de ces 6 dernières années, l'Amicale a travaillé à répondre aux attentes de la plupart d'entre vous. Je veux remercier mes collègues qui se sont rendus disponibles et qui ont pris une partie de leur temps pour l'Amicale. Statutairement c'est le directeur de Cabinet du maire d'Agen qui assume la fonction de directeur de l'Amicale des maires. Pendant les 6 dernières années, nous avons eu deux directeurs David RAUSCENT qui a quitté la mairie d'Agen et qui travaille maintenant à Ciliopée et Jean BIZET qui est le directeur de Cabinet de la mairie d'Agen et qui est le directeur de notre Amicale. Et bien entendu Nicole MAITTE.

(Applaudissements)

Je le dis aux 116 nouveaux maires, vous avez le droit d'enregistrer le numéro personnel de Nicole... Nicole fait vivre l'Amicale et fait vivre le lien entre l'Amicale des maires du Lot-et-Garonne et l'Association des Maires de France qui est l'une des

associations les plus puissantes de France avec une vraie force de frappe en termes d'influence mais aussi d'expertise.

Pour ces 6 prochaines années, on a d'abord pour ambition de faire vivre l'Amicale en commençant par ses missions fondamentales.

La première est d'appuyer les maires. Un certain nombre d'entre vous sont maires de petites communes avec des moyens administratifs qui sont limités. Nous sommes donc à votre service. L'Amicale est prioritairement faite pour les maires des petites communes, vous nous appelez quand vous voulez.

On est là, dans une période où cela va bouger, pour apporter la bonne information. Je crois que c'est Jacques BILIRIT qui disait : on se calme sur la réforme territoriale, cela va bouger tout le temps. On essaiera - avec les parlementaires d'ailleurs - de suivre pas à pas ce débat qui nous concerne. N'hésitez pas à nous appeler même pour des questions un peu pointues sur l'exercice de votre mandat de maire. Si c'est compliqué on remontera immédiatement à l'Association des maires de France à Paris qui répond vite et bien.

Nous avons aussi comme objectif de participer à la formation des maires. Vous serez, vous êtes et nous sommes dans un monde qui bouge, dans un contexte législatif qui n'arrêtera pas de bouger, nous avons donc à coller à ce contexte et pour cela, l'Amicale a une tradition de journées thématiques. Je veux notamment saluer ce que fait Henri TANDONNET à la présidence de la Commission des maires ruraux où il y a depuis maintenant plus d'une décennie une tradition de journées thématiques très bien construites. Utilisez-les, participez-y. Gardez du temps pour vous former et n'ayez pas peur. Je vous le dis parce que les taux de participation à la formation sont encore trop bas.

Vous assister juridiquement fait également partie de nos statuts. Nous sommes là pour défendre les maires dans les contentieux qu'ils pourraient avoir, s'ils le souhaitent. La fonction de maire est une fonction exposée. J'ai en tête des exemples douloureux de maires qui ont été mis en cause dans des procédures judiciaires dans l'exercice de leur mandat. Cela peut arriver à tout le monde. J'ai été moi-même confronté à des choses compliquées en tant que Président d'agglomération parce que nous avons eu un accident mortel à la piscine

d'Agen. Nous sommes vraiment là pour vous aider dans la durée. On a des avocats conseil ainsi que l'appui de l'Association des maires de France.

Donc information, assistance juridique des maires et porter la voix des maires du Lot-et-Garonne auprès des Pouvoirs publics, faire en sorte que nos points de vue soient entendus en tant que points de vue collectif et pas uniquement en tant que maire de Boé, maire d'Agen ou maire de Seyches. Quand on arrive à des positions consensuelles, je peux vous garantir que cela a beaucoup de force et qu'un Préfet, qu'un Président de Conseil Général et qu'un Président du Conseil Régional écoutent. Cela n'empêche pas tous les maires de garder leur liberté de parole mais nous ne remontons à nos partenaires publics que ce qui fait consensus entre nous.

Ensuite, favoriser les échanges entre les maires de Lot-et-Garonne. C'est un point important. Il faut que l'Amicale des maires permette une circulation plus rapide des bonnes pratiques en Lot-et-Garonne. En clair, chaque commune s'administre librement. Il y a des endroits où l'on a des réussites et bien il faut qu'elles puissent être diffusées très rapidement dans la communauté des maires du Lot-et-Garonne et que chacun - librement, s'il le veut - les propose à son Conseil municipal. Un exemple. En Conseil communautaire jeudi soir, le maire de Laplume nous a expliqué ce qu'il avait fait pour faire revivre sa Commission locale des impôts directs. En l'écoutant, je me suis dit : il y a eu une bonne pratique et nous devons être vecteurs de diffusion.

Ensuite, un point sur lequel j'ai une position personnelle forte. Je revendique pour l'Amicale des maires d'aller prendre l'air et d'aller regarder ailleurs. Je soutiendrai toutes les polémiques qu'il pourra y avoir là-dessus. On est dans une époque un peu populiste où dès que l'on fait un voyage on nous dit : ces maires ils ne s'embêtent pas avec notre argent, ils feraient mieux de le donner aux pauvres etc ... Je suis résolument opposé à cette position populiste. Le social est une affaire première, mais on a le droit d'aller voir ailleurs comment cela se passe pour bien gérer nos collectivités, et notamment d'aller dans des journées thématiques. Je pense que les personnes qui sont allées à Lyon pour voir comment les élus lyonnais gèrent le problème de l'énergie, alors que c'est un poste important dans nos communes, n'ont pas perdu leur temps. Si l'Amicale a mis un peu d'argent pour ce voyage, elle est là pour cela.

Je revendique vraiment très clairement le fait que l'on puisse faire un voyage d'études tous les ans à l'étranger. Je vous en rappelle les fondamentaux : on fait un voyage qui mélange étude du pays, de ses institutions, des collectivités locales et tourisme. Pour l'essentiel, les maires paient 80 % de leur voyage et l'Amicale 20 % et si nos épouses ou époux nous accompagnent, ils paient. Je répondrai toujours durement aux polémiques qu'il pourrait y avoir là-dessus.

Je suis convaincu de l'intérêt de ces voyages et permettez-moi de vous dire que l'on a fait des voyages passionnants durant ces 6 ans. Nous avons été en Hongrie, en Chine, aux Etats-Unis, en Irlande, en Jordanie, en Israël, tout un tas de voyages que nous n'aurions pour la plupart d'entre nous pas pu faire seuls. Je voudrais d'ailleurs avoir une pensée particulière pour Gérard GOUZES qui y tenait beaucoup, et avec lequel on a travaillé en tandem. Il était le premier vice-Président.

Une fois que l'on a dit cela, je me permets de faire une page de publicité. Cette année on a le voyage du siècle : Nous partons en Inde voir le Taj Mahal. Ceux qui le ratent, je ne sais pas comment ils font. Mon épouse et moi, ne le raterons pas. Je vous propose de bien y réfléchir quand vous rentrerez chez vous, mais vous êtes des personnes de bon sens parce que les réservations fonctionnent bien. Aller voir une civilisation aussi brillante que la civilisation indienne, le faire ensemble et comprendre que l'Inde va être l'une des superpuissances majeures qui arrive, cela mérite le voyage. Comptez sur votre Président pour répondre vertement à toutes les polémiques populistes sur ce sujet, personne ne nous embêtera là-dessus.

Voilà les principales missions de notre Amicale. C'est un outil que nous avons construit ensemble. Je vous signale que la loi de 1901 promulguée, les maires du Lot-et-Garonne n'ont pas attendu longtemps pour créer l'Amicale puisqu'ils l'ont constituée en 1911. C'est bien qu'il y avait une raison et elle a traversé toutes les turbulences politiques. Il y a une raison d'être à être ensemble et à défendre ensemble la fonction de maire.

Vous avez été nombreux à souhaiter que l'Amicale organise en son sein, un débat sur la réforme territoriale. Nous allons le faire. C'est le lieu et l'objectif de l'Amicale que de se parler vivement, mais l'autre élément de cadrage est que nous ne porterons comme position collective de l'Amicale, que ce qui fait consensus entre nous.

Ce matin, je vais vous dire ma position personnelle, et elle n'a d'intérêt que de lancer le débat là-dessus.

De quoi s'agit-il ? Première chose : faut-il diviser en deux le nombre de régions en France ? Le Premier Ministre l'a porté dans son discours de politique générale d'avril et le Président de la République l'a repris dans son interview du 6 mai.

Personnellement, je suis ouvert à cette idée d'avoir des régions puissantes, c'est-à-dire plus grandes en taille et avec d'autres compétences avec un bémol fort sur ce qui nous concerne. Les 22 régions françaises ne sont pas tombées par hasard du ciel, elles ont été créées à partir de la réalité des métropoles régionales françaises. On a beau dire qu'il est idiot de faire la Basse-Normandie et la Haute-Normandie, si l'on oublie qu'il y a Caen et Rouen, on ne comprend rien à la France. On a beau dire qu'il aurait fallu faire une grande région sud-ouest, si l'on oublie qu'il y a Bordeaux et Toulouse, on ne comprend rien à la France. Le découpage régional des années 1970 ne vient donc pas de nulle part, il vient de la réalité du maillage des villes importantes françaises.

J'ai été content d'entendre Jean-Louis COUREAU dire tout à l'heure : les régions c'est plutôt bien mais faire de la région Aquitaine une grande région Arc-Atlantique, où l'Aquitaine serait mariée au Poitou-Charentes et au Limousin, ce ne serait pas une bonne nouvelle pour le Lot-et-Garonne. Mon point de vue personnel est qu'il va falloir essayer de porter le dossier d'une grande région sud-ouest qui a du sens culturellement parce que le fait de faire Aquitaine et Midi-Pyrénées tel que cela peut être envisagé découperait notamment la Gascogne traditionnelle en deux, d'un côté les Landes et les Pyrénées Atlantiques, de l'autre le Gers et les Hautes-Pyrénées. Cette affaire est lourde au point de vue culturel et industriel, le fait de ne pas rassembler Aquitaine et Midi-Pyrénées qui ont beaucoup de choses en commun - et notamment le fait d'être la première région aérospatiale du monde - serait à mon avis une grande erreur.

J'ajoute que s'il y a un problème pour trouver la capitale de cette région, ensemble nous serons candidats et nous appelons ce Gouvernement à l'audace.

(Applaudissements)

J'imagine bien Agen en nouveau Brasilia du sud-ouest du XXI^{ème} siècle.

(Rires)

On va trouver des alliés là-dessus. Imaginez quelle est la position des Pyrénées Atlantiques sur ce dossier.

Ensuite, il y a des intercommunalités plus grandes fondées sur le bassin de vie. Je sais que l'on a des positions différentes là-dessus mais je dis : chiche. Cela me semble aussi intéressant, j'ai toujours plaidé pour cela. Cela ne me semble d'ailleurs pas une révolution puisque la loi Sarkozy du 16 décembre 2010, c'est cela. Le problème c'est la mesure. La loi du 16 décembre 2010 était de dire que les intercommunalités devaient au moins avoir 5 000 habitants. Que l'on pousse la logique du bassin de vie plus loin me semble intéressant mais il faut faire attention là aussi à la mesure, au plancher. On nous parle d'un plancher de 10 000, cela peut le faire. Lorsqu'on parle d'un plancher de 15 000 ou de 20 000 là on dérape complètement par rapport à la réalité. Il y a un vrai sujet et j'ai envie de dire : chiche en étant vigilant sur les conséquences que cela peut avoir, notamment sur les parties les plus rurales de notre département.

Troisième point : suppression des départements à l'horizon 2021. Pour le coup, autant sur les deux premiers points j'étais assez d'accord en étant prudent, autant là je suis absolument contre. Je sens comme une incohérence profonde dans le fait de vouloir faire en même temps un élargissement géographique des régions - la région Aquitaine est déjà grande, imaginez ce qu'elle deviendrait si jamais elle avait à aller de Biarritz à La Roche-sur-Yon et en diagonale de Pau à La Rochelle ou de Biarritz jusqu'à Limoges - et de supprimer les champs intermédiaires politiques. J'imagine bien qu'il y aura des organigrammes administratifs etc. mais que politiquement il n'y ait pas un échelon intermédiaire de gestion, j'y suis farouchement opposé.

J'ai beau y réfléchir, je ne vois pas où seraient les fameuses économies. On prendra toutes les compétences départementales et on les mettra à la région, mais les pompiers qu'en fera-t-on ? On fera le chemin inverse ? On les donnera aux intercommunalités ? Cela s'appelle de la démutualisation et en général, c'est cher. Le social, qu'en fera-t-on ? On le redonnera aux intercommunalités ? On redémutualisera ce qu'a fait le département ? C'est cher.

Cette affaire-là me semble mal partie et même si le fond de ma pensée n'est pas très politiquement correcte, je ne fais pas du tout confiance aux Bordelais pour faire émerger des projets en Lot-et-Garonne, ni aux élus, ni aux fonctionnaires. Je pense que c'est à nous de porter nos projets et de les porter politiquement. S'il n'y avait pas eu des générations d'hommes politiques pour faire par exemple l'Université ou l'agropole, elles ne seraient pas venues de Bordeaux. On connaît l'histoire des projets dans notre petite patrie qu'est le Lot-et-Garonne.

Voilà donc pour lancer le débat et nous allons écouter avec passion ce que vont nous dire nos parlementaires.

Je maintiens deux choses et je le dis du fond du cœur à nos parlementaires, ce n'est pas moi qui vais critiquer la baisse de la dépense publique - cela a été l'un des crédos de ma sensibilité politique depuis longtemps - mais il faut le faire. C'est une dominante de ce quinquennat, j'allais même dire qu'il y avait la base d'un consensus si l'on y réfléchit, mais on ne peut pas avoir comme seule ligne forte une réforme aussi importante que la baisse de la dépense publique.

Vous le vivez comme moi dans vos mandats de maires, il y a d'autres objectifs lorsque l'on organise la présence territoriale dans notre Nation. Je suis frappé par la montée de la solitude dans nos villes et dans nos villages. Comment répond-on à cela ? Est-ce que la démocratie municipale telle qu'elle est répond bien à cela ? Il est de bon ton, notamment entre nous, de dire que le maire résiste bien à la perte de crédit des hommes politiques - c'est moins vrai qu'avant si l'on regarde les sondages, même le maire est touché par la baisse de la crédibilité politique -, nous devons donc répondre à ce constat de solitude et je ne crois pas que ce soit avec les trois points que l'on nous dit.

Nous allons entrer dans la partie un peu protocolaire qui a été préparée par Nicole.

◆ PRESENTATION PAR M. JEAN DIONIS DU SEJOUR DU RAPPORT MORAL 2014.

○ LES POUVOIRS.

- M. Lionel LABARTHE, maire d'Andiran, donne pouvoir à M. Jean-Pierre

18/56

CONSTANTIN, adjoint au maire d'Andiran.

- M. José BALAGUER, maire de Bouglon, donne pouvoir à M. Emmanuel LETELIER, conseiller municipal de Bouglon.

- M. Marc de LAVENERIE, maire de Calignac, donne pouvoir à M. Jean-Paul DAVIO, adjoint au maire de Calignac.

- M. Georges RODIER, maire de Grezet Cavagnan, donne pouvoir à M. Jean DIONIS DU SEJOUR, maire d'Agen.

- M. Henri de COLOMBEL, maire de Montgaillard, donne pouvoir à M. Daniel CALBO, maire d'Espiens.

- Mme Claudine EON, maire de Moustier, donne pouvoir à M. Lionel LABARTHE, maire d'Andiran.

- M. Serge CADIOT, maire de Parداillon, donne pouvoir à M. Jean-Marc CAUSSE, maire d'Aubiac.

- Mme Francine VALLET-GAUBAN, maire de Peyrières, donne pouvoir à M. Raymond GIRARDI, maire d'Argenton.

- M. Rémi VARAGO, maire de Puysserampion, donne pouvoir à M. Alain LORENZELLI, maire de Bruch.

- M. Thierry VALETTE, maire de Saint-Martin-de-Beauville, donne pouvoir à Olivier GRIMA, maire de Castelculier.

- M. Alain CAVALIE, maire de Saint-Robert, donne pouvoir à Mme Christiane BACHERE, 1^{ère} adjointe au maire de Saint-Robert.

- M. Robert LINOSSIER, maire de Sainte-Maure-de-Peyriac, donne pouvoir à M. Bruno DUBOIS, maire de Foulayronnes.

- M. Christian FAURE, maire de Savignac-sur-Leyse, donne pouvoir à M. Pascal BOUTAN, maire de Lalandusse.

- Mme Jacqueline PREVOT, maire de Brugnac, donne pouvoir à Mme Marie-Françoise LABORDE, maire de La-Sauvetat-sur-Lède.

- M. Jean-Louis LALAUDE, maire de Le Saumont, donne pouvoir à M. Patrick BUISSON, maire de Bajamont.

- M. Daniel BAECHLER, maire du Temple-sur-Lot, donne pouvoir à M. Michel de LAPEYRIERE, maire de Saint-Léger.

- M. Jean-Louis PAPE, maire de Mazières-Naresse, donne pouvoir à Mme Christine BONFANTI-DOSSAT, maire de Lafox.

- M. Nicolas CHOISNEL, maire de Moncrabeau, donne pouvoir à M. Francis MALISANI, maire de Moncaut.

- M. Bernard MASSIAS, maire de Sainte-Marthe, donne pouvoir à M. Francis DUTHIL, maire de du Mas-d'Agenais.

- M. Jacky TROUVE, maire de Varès, donne pouvoir à M. Gérard MARTET, adjoint au maire de Varès.

- M. Jean-Pierre SAGNETTE, maire de Saint-Pierre-de-Caubel, donne pouvoir à M. Roland SOCA, maire de Pinel-Hauterive.

- M. Jean-Louis MOLINIE, maire de Buzet-sur-Baïse, donne pouvoir à M. Nicolas LACOMBE, maire de Nérac.

- M. Christian LAFOUGERE, maire d'Ambrus, donne pouvoir à M. Christian ROUSSEAU, maire de Le Lédat.

- Mme Marie-Françoise DACHY, maire de Leyritz Moncassin, donne pouvoir à Mme Marie-Christine CLUCHIER, maire de Grayssas.

- M. LAPEYRE, maire de Galapian, donne pouvoir à M. Jean-François SAUVAUD, maire d'Aiguillon.

- M. Michel PERAT, maire de Clairac, donne pouvoir à Mme Christine MERLIN-CHABOT.

- M. Pascal CUCCHI, maire d'Allons, donne pouvoir à M. Olivier COFFIN, 1^{er} adjoint au maire d'Allons.

- M. François NERAUD, maire de Calonges, donne pouvoir à M. Jean GUIRAUD,

maire de Villeton.

- M. José ARMAND, maire de Monheurt, donne pouvoir à M. Raymond GIRARDI, maire d'Argenton.

o LES EXCUSES.

Le secrétariat de l'Amicale des maires a reçu également un certain nombre d'excuses :

- M. Claude GALLY, maire de Beauziac,
- M. José PONSOLLE, maire de Brax,
- Mme Maryline DE PARSIAN, maire de Fauguerolles,
- M. Guy FARBOS, maire de Longueville,
- Mme Roxane VANRECHEM-ROSSETTO, maire de Baleyssagues,
- M. Guy PEREUIL, maire de Lagruère,
- M. Jean-Marc GARY, maire de Monbahus,
- M. Alain CLAVERIE, maire de Villefranche-du-Queyran,
- Mme Sophie GARCOWITSCH, maire de Blanquefort-sur-Briolance,
- M. Philippe DARQUIES, maire de Madaillan.

- Mme ADELINÉ, inspectrice académique,
- M. Arnaud SORGE, directeur des services du Conseil Général,
- M. Alain SOUBIRAN, conseiller général, canton Villeneuve-sur-Lot Nord,
- M. Francis DA ROS, conseiller général, canton de Houeillès, maire de Saumejan,
- M. Pierre CHOLLET, conseiller général, canton Agen Centre,
- M. Bernard PERE, conseiller régional,
- M. Jean-Michel DRAPE, conseiller général du canton Agen Nord.

Fidèle à la tradition de notre Amicale, je voudrais maintenant saluer la mémoire de nos Collègues qui ont disparu depuis la dernière Assemblée Générale du 30 novembre 2013 à Casteljaloux :

- M. Charles VULPIANI, conseiller municipal de Leyritz Moncassin,
- M. Jean GRENIER, ancien maire de Fargues-sur-Ourbise,
- M. DOMAGALA, ancien conseiller municipal de Villebramar,
- M. Christian GRAND, conseiller municipal de Nicole,
- M. Pierre MAURON, ancien conseiller municipal de Cancon,
- M. Dante PONTONI, conseiller municipal de Saint-Robert,
- M. Marcel CLAUDIN, ancien maire de Grezet-Cavagnan,
- M. Raymond LERDU, ancien maire de Birac-sur-Trec,
- M. Pierre POLIVKA, maire honoraire d'Aiguillon,
- M. Georges FAUVEL, maire de Le Rayet.
- M. André ROY, ancien adjoint au maire de Pinel-Hauterive.

Je vous propose d'observer à leur intention une minute de silence.

(Il est marqué une minute de silence)

Je vous remercie.

- o LES NOUVEAUX ELUS.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Je vous l'ai dit, il y a beaucoup de nouveaux élus :
116. C'est une grande chance.

Je me permets de saluer notamment les 21 nouvelles maires du Lot-et-Garonne.

(Applaudissements)

Et je me permets de vous signaler qu'il y a des jeunes parmi nous. Gaëtan MALANGE, maire de Saint-Barthélemy, a 23 ans. Comme le disait Corneille : la valeur

n'attend pas le nombre des années. Bon mandat à toi Gaëtan.

o DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Un certain nombre de maires en activité et de maires honoraires ont fait l'objet de distinctions honorifiques à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2014. Je voudrais les féliciter en votre nom à tous.

Médaille d'Argent

- Mme Myriam ANEAU, conseillère municipale de Monteton.
- M. Michel BOURGEOIS, 1^{er} adjoint au maire du Lédats.
- M. Serge BOYE, conseiller municipal de Puymiclan.
- M. Jean-Pierre BROUSSE, conseiller municipal de Monteton.
- M. Marc CENEDESE, adjoint au maire de Pardaillan.
- M. Claude COLOMBERA, adjoint au maire de Puymiclan.
- Mme Jacqueline DELFOUR, conseillère municipale de Massoulès.
- M. Denis DUTEIL, conseiller municipal de Taillebourg.
- Mme Françoise FOUGERAY, adjointe au maire de Massoulès.
- M. Jean-Claude FORNASARI, adjoint au maire de Varès.
- Mme Paulette GARDEAU, adjointe au maire de La-Sauvetat-du-Dropt.
- M. Christian LERICI, conseiller municipal de Pardaillan.
- Mme Chantal LESPORTES, adjointe au maire de Varès.
- Mme Francine PANDOLFO, conseillère municipale de La-Sauvetat-du-Dropt.
- M. Jackie TROUVE, maire de Varès.

Médaille de Vermeil

- M. Francis ANDRIEU, conseiller municipal de Lacépède.

- M. Eugène BRESOLIN, conseiller municipal de Saint-Géraud.
- M. Michel BOUDON, adjoint au maire de Taillebourg.
- M. Michel CASAGRANDE, adjoint au maire de Moirax.
- Mme Michèle CHASSERIAUD, conseillère municipale de Saint-Géraud.
- M. Jean-Pierre CONSTANTIN, conseiller municipal d'Andiran.
- M. Henri DALLA SANTA, conseiller municipal de Saint-Géraud.
- M. Jean-Paul DAVID, adjoint au maire de Calignac.
- M. Christian GIACOMEL, adjoint au maire de Villeton.
- M. Jean-Paul GREILLER, maire de Saint-Géraud.
- Mme Aline LAGOURGUE, adjointe au maire de Calignac.
- M. Jacques LARROY, maire de Port-Sainte-Marie.
- M. Cyr LE BOT, maire de Saint-Pardoux Isaac.
- Mme Andrée LEYGUE, conseillère municipale de Saint-Sylvestre-sur-Lot.
- M. Claude LEYMERGIE, conseiller municipal de Saint-Pardoux-Isaac.
- M. Jean-Louis MONTAGNINI, adjoint au maire de Moirax.
- Mme Josette OSTANEL, conseillère municipale de Pardaillan.
- M. Lucien POLI, adjoint au maire de Lacépède.
- Mme Claire VIDAL, adjoint au maire de Monflanquin.

Médaille d'Or

- M. Bernard COURREGELONGUE, adjoint au maire de Virazeil.
- M. Hubert DUFFOUR, maire de Sainte-Colombe-en-Bruilhois.
- M. Raymond LANXADE, maire de Monbahus.
- M. Michel POUGES, adjoint au maire de Sainte-Colombe-en-Bruilhois.

◆ PRESENTATION PAR MME CHRISTINE BONFANTI-DOSSAT DU RAPPORT FINANCIER 2013

Christine BONFANTI-DOSSAT. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vais vous donner lecture du compte-rendu financier de notre Amicale pour l'exercice 2013.

Je vous rappelle que ces comptes ont été tenus scrupuleusement durant 6 années par notre ami Gilbert FONGARO. Je voudrais à cet instant lui dire notre reconnaissance pour sa rigueur et ses compétences. Qu'il en soit ici remercié.

Je voudrais également vous rappeler que le Conseil d'Administration a pris soin de faire établir les comptes par un Cabinet d'expertise-comptable : Auditeurs et Conseils Associés du Sud-Ouest. C'est ainsi que nous avons délaissé la présentation de comptabilité de trésorerie pour rejoindre une comptabilité d'engagement. Soyez donc assurés désormais que les comptes de notre Association sont tenus selon les règles et les principes comptables d'une comptabilité d'engagement.

- Les Produits de l'exercice 2013 représentent la somme de 245 908,25 €.

Dans ces produits sont inclus:

- Le total de l'appel à cotisations (communes et EPCI) de l'année 2013 qui s'est élevé à la somme de 104 884,25 €. La part reversée à l'Association des Maires de France s'élève à 46 093,37 €.
- L'encaissement des inscriptions du voyage d'études en Irlande, soit un montant de 119 635,00 € et du voyage à Lyon 10 328,00 €,
- Les produits de nos placements, soit un coupon de Sicav monétaires de 20,00 €,
- L'encaissement de la subvention du Conseil Général, soit 3 811,00 €,
- Diverses recettes : participation à la soirée du Congrès AMF 2013, soit 472,00 €, les recettes du site Internet et la participation de nos partenaires, soit 6 000,00 €, la vente de la revue électorale 270,00 €, photo du centenaire 36,00 €.

Pour un total de : 245 908,25 €

- Les charges de l'exercice 2013 représentent la somme de 240 164,79 €.

Dans ces dépenses sont inclus :

- Le règlement de la Cotisation Nationale à l'AMF, soit pour les *Communes et EPCI* : 46 093,37 €
- Le voyage d'études en Irlande, soit 131 371,49 € et le solde du voyage d'études aux Etats-Unis (1 534,00 €) et le voyage à Lyon 17 866,00 €.
- Les frais afférents à l'organisation des réunions de l'Amicale (Conseil d'Administration, Assemblée Générale, journée de formation, commission des communes rurales), soit 12 525,32 €.
- Le Congrès des Maires de France, soit 8 330,00 € représentant : *Avance réservation de chambres / frais de déplacement collaborateurs/transferts en bus / la soirée Amicale des maires*).
- Les frais de fonctionnement de l'Amicale (*déplacements/indemnités*), soit un montant de 7 559,86 €

Il est important de rappeler que la Ville d'Agen met gracieusement à disposition de l'Amicale, un agent à temps plein, un directeur à temps partiel, des locaux, ce qui représente environ en frais de fonctionnement; une prise en charge de 50. 000 €. Ce n'est pas négligeable et je voudrais que l'on remercie le maire d'Agen.

(Applaudissements)

- Les gerbes confectionnées lors du décès de maires en activité ou de maires honoraires ou anciens maires, cartes de vœux pour la nouvelle année, soit un montant de 2 148,55 €.
- Des prestations diverses telles que l'assurance de l'Amicale, la cotisation à l'ANDAM, achat de fournitures pour l'Amicale, les actions de partenariat : AFEL, abonnement à la BNP NET etc., soit un montant de 7 027,63 €.

Suite aux inondations du mois de juin 2013 dans les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, nous avons effectué un don à chacune des Amicales des maires d'un montant de 2 500 €, soit un montant global de 5 000 €.

En résumé, nous avons un excédent de : 5 743,46 € au 31 décembre 2013.

Je vous propose d'affecter cet excédent en report à nouveau.

Les fonds propres de l'Association s'élève à 43 495,14 €, le patrimoine de l'Association étant essentiellement composé de notre solde de trésorerie, soit 38 049 € après paiement du solde de la cotisation AMF 2012 de 39 458 €.

Notre marge de manœuvre est un peu plus restreinte que pour les exercices précédents. Cependant, cela n'empêchera pas notre Amicale de fonctionner sereinement et de vous accompagner dans votre mandat.

Je vous rappelle que notre ressource principale provient des cotisations départementales des communes et communautés de communes et que notre Association a toujours besoin de votre soutien pour poursuivre son action.

14 communes n'ont pas encore payé leurs cotisations 2013. Nous considérons qu'il s'agit, pour 13 d'entre elles, d'un oubli. Pour la 14^{ème}, cette décision avait été prise lors du début de mandat mais je me réjouis que le maire ne soit plus en place. Tous les espoirs sont donc permis de récupérer les cotisations.

(Rires)

Je vous remercie de votre attention et remercie une nouvelle fois le Président de son soutien mais également le Président du Conseil Général en lui disant qu'il pourrait être, dans les années à venir, être un peu plus généreux.

(Rires)

Je me tiens à votre disposition.

(Applaudissements)

M. Jean DIONIS DU SEJOUR. - Vous l'avez compris, soyez à jour dans les cotisations, autrement la malédiction s'abattra sur vous.

(Rires)

Un grand merci, Christine, pour ce travail de précision.

Vous avez sur vos tables un document intitulé "la responsabilité personnelle des élus". L'Amicale vous l'offre. C'est très intéressant, lisez-le.

Je vous propose maintenant de passer au vote du rapport financier.

(Le quitus des comptes est donné à l'unanimité des présents)

(Applaudissements)

◆ INTERVENTIONS DES PERSONNALITES.

○ *Mathias FEKL, député de Lot-et-Garonne.*

Mathias FEKL. - Merci Monsieur le président, merci Jean. Je salue les parlementaires, les responsables de l'association. Je vous salue toutes et tous Mesdames et Messieurs les maires.

D'abord adresser à tous les élus - et bien sûr aux nouveaux maires - mes sincères félicitations républicaines pour votre élection, quelles que soient vos convictions ou vos idées. Vous connaissez les miennes, j'essaie aussi d'être un homme de dialogue et surtout d'être pragmatique dans l'ensemble de l'action menée, je souhaite donc saluer chacune et chacun d'entre vous.

Les électeurs vous ont confié un mandat, et je sais que vous aurez à cœur de le remplir de votre mieux et que vous y êtes déjà investis à 200 % avec les grands bonheurs du mandat de maire et aussi des difficultés importantes, que ce soit la responsabilité ou que ce soit l'exigence de plus en plus forte de nos concitoyens. J'ai été conseiller municipal, j'ai été adjoint au maire et c'est un mandat extraordinaire le mandat municipal, au cœur de la vie. Je ne l'oublie pas et je ne l'oublierai pas.

Vous me permettez d'associer à l'ensemble de mon propos ma suppléante Régine POVEDA, conseillère générale et maire de Meilhan qui est l'une des vôtres, maire d'une petite commune avec qui l'on échange tous les jours et toutes les semaines sur les

28/56

problématiques et sur les difficultés d'application des lois. Notre Parlement se distingue parmi les autres Parlements du monde en étant l'un de ceux qui votent le plus de lois. On est aussi le pays où il y a le stock de décrets le plus élevé et de nombreuses normes législatives réglementaires et cela quelles que soient les familles politiques au pouvoir. Cela fait partie du génie français et je suis convaincu - tout comme d'autres jeunes parlementaires - que le Parlement de demain sera un Parlement qui votera moins de lois et qui passera plus de temps à en contrôler l'application, à évaluer ce qui est voté, à évaluer les politiques publiques et à évaluer les normes qui sont mises en œuvre, avec vous, sur le terrain, pour voir ce qui va et ce qui ne va pas. J'espère que ce n'est pas un vœu pieux. Il faut avancer là-dessus, réformer nos institutions en ce sens pour remettre un peu de sens à tout cela.

Il y a ensuite le débat qui est le vôtre aujourd'hui sur la question de la réforme territoriale qui est évidemment un débat indispensable. Il est important de le poser et il est important que l'on puisse le poser ensemble avant la réforme. Cela fait des années que les uns et les autres essaient de réformer et pour l'instant personne n'a trouvé la formule magique. Ce qui est sûr, c'est que depuis 30 ans, un mouvement profond de décentralisation est engagé. Ce mouvement de décentralisation a permis des avancées dans la manière dont sont exercées les politiques publiques, dont sont mis en œuvre les services publics. Tous les services publics qui ont été décentralisés sont mieux assurés qu'auparavant, que ce soit dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées, dans le social. On peut tout prendre et évaluer, lorsqu'il y a de la proximité et lorsque cet échelon-là est privilégié, cela fonctionne mieux. C'est la mouvance de fond.

Après, on sait aussi qu'il y a besoin de réformer notre pays qui meurt d'une chose - je suis heureux que dans ce débat ce soit à ce stade évité -, c'est que lorsque les uns sont au pouvoir les autres trouvent que tout est nul et inversement. On peut d'ailleurs souvent prendre les documents des uns et des autres à quelques années d'intervalle et quasiment les inverser. Le pays meurt de cela parce qu'il n'avance pas. Les pays ailleurs en Europe qui avancent sont ceux - sans nier les différences profondes qui peuvent exister sur un certain nombre de grands sujets - où il y a sinon un accord absolu du moins de la bonne volonté de part et d'autre, de l'écoute, du dialogue, du pragmatisme. C'est quelque chose que l'on a du mal à faire en France. Notre culture politique aime que l'on débattenne y compris parfois quand

on est d'accord sur des sujets, mais il y a urgence parce que le pays ne va pas bien et vous êtes les mieux placés pour le savoir. C'est vous qui êtes en première ligne de toutes les difficultés d'aujourd'hui.

Il y a à mon avis un certain nombre de critères à poser au début de la réforme qui va maintenant arriver. Le premier, c'est de poser l'exigence de réforme. On sait que cela ne peut pas rester en l'état et je pense que personne ne le demande. Il y a besoin de réformer l'action publique, il y a trop d'échelons, tout le monde le dit depuis longtemps. Il y a des enchevêtrements, de la décentralisation qui se fait sans qu'en même temps l'Etat soit réformé, bref on est à un degré de complexité qui se traduit par des délais dont souffrent nos entreprises. Des travaux sont engagés par le député Thierry MANDON et Monsieur POITRINAL, spécialiste du bâtiment public, pour essayer d'accélérer les délais. On est le pays en Europe où entre le moment où vous décidez d'implanter un équipement et le moment où il va se réaliser sur votre commune, s'écoule le plus de temps. Il y a une déconnexion complète entre les délais politiques, administratifs et les réalités de la vie économique. On doit faire avancer les choses là-dessus.

Le second point qui me paraît important, et qui nous touche ici en particulier, est de faire en sorte que les réformes soient bonnes pour la ruralité et qu'elles ne soient pas décidées à Paris, à Bordeaux ou à Toulouse, mais que des politiques puissent être menées ici. C'est l'un de mes combats. Je suis convaincu que le grand défi que nous avons, toutes les forces vives de ce département, à relever, c'est de faire en sorte que le Lot-et-Garonne conserve toute sa place, toute son attractivité au cœur du grand sud-ouest, entre les deux métropoles - mégapoles disent certains - qui sont en train d'émerger. Bordeaux et Toulouse attirent les richesses, attirent les hommes, les femmes, les talents, les créateurs, etc. On est entre les deux et on a tous les atouts pour cela : des infrastructures à développer et des services publics à défendre. C'est pour cela qu'au Conseil Régional, je me suis battu pour que la ligne de TER Bordeaux/Toulouse qui passe par Agen soit renouvelée. Vous avez vu que des nouvelles rames arrivent les unes après les autres. Toutes les gares sont renouvelées les unes après les autres, on a inauguré Agen mais cela vaut aussi pour les autres gares quelle que soit leur taille, qui sont indispensables pour être relié au réseau et au cœur du grand sud-ouest. C'est pour cela que l'on a besoin de garder des services publics et le retour de la

justice à Marmande est aussi un beau symbole après la fermeture du Tribunal qui était intervenue. On doit se battre pour cette ruralité. On doit se battre pour le grand sud-ouest.

On met en place avec Midi-Pyrénées et les agriculteurs le label sud-ouest. Les personnes un peu éloignées voient le sud-ouest parfois de manière caricaturale, parfois de manière juste, mais elles voient globalement une qualité de vie, une envie d'être là, une convivialité. Tout cela on doit être capable de le vendre en France, en Europe, dans le monde. Vu de Chine, c'est à peine s'ils arrivent à voir où se trouve notre pays, il faut donc que l'on soit capable d'avoir des identités. Je partage cette volonté-là de se battre pour le Lot-et-Garonne, depuis le Lot-et-Garonne et de mettre en place les choses là-dessus.

Il faudra essayer d'être pragmatique. J'essaie de travailler vers une décentralisation qui laisse un peu de place à la diversité. Les problématiques ne sont pas les mêmes quand on est dans la Communauté urbaine de Bordeaux ou lorsque l'on est chez nous. Elles ne sont pas les mêmes quand on est dans une métropole comme le Grand Paris ou lorsque l'on est dans un département rural. Il faut que l'on essaie de le faire, c'est difficile parce que la Constitution encadre toute une série de choses avec des exigences. Le chemin n'est pas simple et tous ceux qui ont eu à travailler là-dessus le savent bien, mais on doit être capable de se battre sur le sujet. C'est à mon avis l'angle sur cette réforme-là.

La fusion de régions, j'y suis favorable et je l'ai toujours été. Cela ne règle pas tous les problèmes car il y a la question de la compétence des régions. La taille est importante mais il y a aussi quelles sont les politiques menées, comment est-ce que l'on continue à consolider la capacité des régions à intervenir en matière économique, en matière de développement économique où sans région puissante rien ne peut se faire ? Tous ces débats-là doivent être posés. Il y a une montée en puissance de l'intercommunalité - Jean l'a dit -, il y a une montée en puissance des régions, elle est indispensable, il faut donc réussir à travailler dans ce sens de manière pragmatique, efficace, pour essayer de parvenir à faire une réforme qui vous permette d'exercer votre mandat avec moins de complexité et qui permette aux français de s'y retrouver dans tout cela, ce qui est aujourd'hui loin d'être le cas.

Merci de votre attention et pardon de devoir partir avant la fin de votre Assemblée Générale mais je dois me rendre à la fête des fleurs et de la fraise à Marmande.

o *M. Pierre CAMANI, Président du Conseil Général, Sénateur de Lot-et-Garonne.*

Pierre CAMANI. - Mesdames et Messieurs les maires, tout d'abord pour celles et ceux que je n'ai pas eu l'occasion de féliciter, je vous félicite pour votre élection. Je veux saluer moi aussi les 116 nouveaux maires. Je les reçois au Conseil Général où l'on organise des petites soirées conviviales pour présenter le Conseil Général et dîner ensemble.

Je suis très heureux d'être avec vous aujourd'hui et d'intervenir dans un moment compliqué parce que la situation du pays est difficile - nous le savons tous - et des mesures fortes doivent être prises. Font-elles l'unanimité ou pas, c'est autre chose, mais tout d'abord un constat. Je le disais, la situation est difficile, il nous faut rétablir les finances publiques, le pays est endetté, les déficits sont importants. Je crois donc que nous sommes tous d'accord, il faut aller de l'avant et prendre des mesures fortes.

Ensuite, nous avons une organisation territoriale dans ce pays qui est illisible pour les citoyens et peu efficace globalement. Cela fait 20 ans que l'on entend parler de la nécessité de clarifier les compétences, de faire en sorte que notre organisation soit plus efficace et cela fait 20 ans que chaque fois qu'une loi est promulguée, au lieu de clarifier on crée un nouvel échelon. On l'a fait avec le mouvement de décentralisation des années 1980. Le mouvement de création des communautés de communes et des communautés d'agglomérations a beaucoup apporté et a permis de faire en sorte que nous puissions conserver notre tissu communal. L'intercommunalité, c'est cela. Je me suis battu et j'ai toujours été favorable à l'intercommunalité, parce qu'elle permet de maintenir ce réseau de proximité des communes. Mais voilà, on a à chaque fois ajouté des strates et aujourd'hui le Gouvernement met sur la table des mesures fortes.

Je pense qu'il faut effectivement réformer notre pays, il faut aller de l'avant. Je tiens ce discours depuis longtemps et depuis que je suis parlementaire : il faut clarifier l'organisation de notre pays pour éviter les doublons, pour faire en sorte que nos concitoyens s'y retrouvent, qu'ils sachent qui fait quoi et qu'ils aient une vision plus claire parce que ce type d'organisation contribue à affaiblir l'espace politique dans notre pays.

Ce qui est mis sur la table ce sont les régions, l'intercommunalité et les départements.

Concernant les régions, je suis moi aussi favorable à un regroupement, à des mesures qui permettent aux régions d'assurer leurs compétences en matière de développement économique, de formation, des compétences fortes qui soient à l'aune de ce que nous devons attendre pour notre pays. Dans les modalités, cela va bien sûr poser et cela pose problème, mais je crois que sur le principe, il y a relativement consensus pour renforcer nos régions parce que, vous le savez, certaines d'entre elles sont de taille extrêmement réduite car certaines regroupent seulement deux départements.

Ensuite, continuer à faire évoluer le mouvement de l'intercommunalité pour agrandir les communautés de communes. Il est vrai que l'on sort d'une période où l'on a demandé aux territoires de se restructurer et l'on repart de nouveau dans un mouvement. J'entends les réactions des uns et des autres qui se demandent : quand va-t-on s'arrêter parce que l'on a à peine le temps de se poser que l'on est dans le mouvement ? Mais ce mouvement doit aller de l'avant parce que la réforme est là et qu'il y a une volonté de réformer.

Le troisième point, c'est la suppression des départements. C'est le Président du Conseil Général qui vous parle et qui va vous dire : pourquoi pas. Je ne suis pas opposé a priori, à une mesure. Je n'ai pas été élu pour occuper des positions, et d'ailleurs je veux rappeler qu'au Sénat j'ai été l'un des rares Présidents de Conseils Généraux à porter et à voter la réforme sur la limitation du cumul des mandats. Je ne vais pas parler en tant que Président du Conseil Général, je vais parler sur cette problématique en tant qu'élu rural. La suppression des départements, pourquoi pas dans l'espace métropolitain. Il y a une vingtaine de grandes villes, de grandes agglomérations, de grandes métropoles où les citoyens ne connaissent pas la limite des cantons, connaissent peu leur conseiller général parce que les populations des cantons sont importantes. Pourquoi ne pas rassembler et faire fusionner ces deux entités département et espace métropolitain ? C'est le cas pour Lyon, ce n'est pas tout le département qui est supprimé, c'est la partie métropolitaine. J'y suis même assez favorable parce que cela permettra aux grandes agglomérations, aux métropoles, de se renforcer.

Mais que fait-on alors de l'espace rural ? Et quand je dis espace rural, ce sont les 60 autres départements qui ne disposent pas de grandes métropoles. Je pense que ce serait

une grande erreur - je l'ai dit, je vous l'ai écrit et je le répète ici - d'organiser l'espace rural de la même manière que l'espace métropolitain, parce qu'il n'y a pas la taille critique. J'en suis même pourquoi pas à modifier les périmètres des départements pour reprendre sur plusieurs départements l'espace rural laissé par le regroupement de la métropole. Je pense que ce serait une erreur de morceler l'espace rural, c'est-à-dire le réduire, puisqu'une partie des compétences des départements - s'ils sont supprimés de manière uniforme sur le pays - reviendra à l'Etat. Les compétences : l'Action sociale, dont une partie reviendra aux régions, Les collèges, l'économie, et une partie aux intercommunalités. Imaginez le Lot-et-Garonne entre Bordeaux et Toulouse demain dans ce schéma-là. Des métropoles qui sont puissantes aujourd'hui le seront beaucoup plus demain, des communautés d'agglomération beaucoup plus importantes à 100 000 ou 110 000 habitants et des communautés de communes beaucoup moins importantes sans espace pour fédérer le rôle que jouent les départements aujourd'hui : un rôle d'aménagement du territoire et de mutualisation. Nous avons d'ailleurs mis en place une conférence des territoires où toutes les communautés de communes et d'agglomérations, avec le Conseil Général, se réunissent une fois par trimestre pour examiner nos politiques publiques, voir comment on peut mutualiser et être plus efficace pour l'avenir. Dans tous les cas, ce type d'organisation sera nécessaire pour l'espace rural me semble-t-il.

Je suis globalement favorable à la réforme mais pas avec une organisation uniforme de suppression des départements dans l'espace rural qui ne me paraît pas adaptée. Pour cela, je vous enverrai d'ailleurs une synthèse du rapport de la mission sénatoriale présidée par Jean-Pierre RAFFARIN et le sénateur KRATTINGER qui aboutit à ces conclusions-là : regroupement des régions, fusion des départements avec les métropoles et renforcement de l'échelon départemental au niveau rural pour maintenir cette capacité d'aménagement de l'espace, de péréquation des richesses dans l'espace rural et de mutualisation des actions. Voilà ce que je voulais vous dire sur la réforme.

Cela inquiète de réformer, mais ne soyez pas inquiets, on a connu beaucoup de réformes dans ce pays et nous sommes à chaque fois allés de l'avant parce que le débat est là. Je vais réunir tous les maires et tous les élus du département par circonscription pour parler des actions du département mais également poser ce débat sereinement entre nous.

Je voudrais terminer sur une note d'optimisme parce que ce qui nous tient à cœur, c'est le développement de nos communes, de notre économie, de notre département. Un mot sur un grand projet dont vous avez tous entendu parler - je vous ai écrit récemment pour vous l'expliquer -, c'est l'arrivée de Center Park en Lot-et-Garonne. Ce sont 170 M€ d'investissements et 300 emplois permanents. C'est un vecteur de notoriété pour le Lot-et-Garonne. Le Lot-et-Garonne n'est pas identifié par Paris comme on peut identifier le Gers, les Landes ou la Dordogne. Avec Center Park ce sera beaucoup plus identifié mais surtout, Center Park est révélateur d'un dynamisme lot-et-garonnais dans le domaine du tourisme. Il vient s'installer parce que nous sommes entre deux grandes métropoles et que nous avons un espace rural qui est vivant, agréable et donc attractif pour le tourisme.

Il y a d'autres projets de développement touristique, notamment un projet à 10 M€ porté par un Groupe national à Tournon-d'Agenais qui va réaliser un aménagement touristique. Il y a également un projet d'une dizaine de millions d'euros qui voit le jour dans le villeneuvois, un projet de 10 M€ d'investissements du Groupe Manureva à côté de Walibi et beaucoup d'investissements de moindre taille dans le domaine touristique. Ces projets témoignent d'un dynamisme et d'une attractivité du Lot-et-Garonne. Dynamisme et attractivité que l'on retrouve également dans le domaine industriel puisque nous avons un tissu de PME. Au niveau national on attend la croissance mais au premier trimestre elle n'était pas là, mais en Lot-et-Garonne - c'est le Directeur de la Banque de France qui nous disait cela la semaine dernière - les prévisions d'investissement sont extrêmement importantes, bien sûr grâce aux investissements touristiques dont je viens de vous parler mais également grâce au dynamisme du secteur industriel.

Nous avons lancé des projets de clusters il y a 2 ans, à savoir des grappes d'entreprises. On fait en sorte que les entreprises se regroupent et s'appuient sur un pôle Recherche et Développement. Cela a bien fonctionné et le souhait du Conseil Général est de créer un écosystème lot-et-garonnais qui favorise le regroupement des entreprises et donc leur développement et l'emploi, quitte à aller voir nous-mêmes certaines filières. Sur le numérique, j'ai par exemple pour projet, de regrouper les acteurs du numérique pour mettre en place un cluster numérique. Il y a également un cluster sur le machinisme agricole autour du projet @grinove de Nerac.

Et enfin, deux mots sur l'agriculture. Un message d'espoir pour l'agriculture. Aujourd'hui, nous avons la chance dans le Lot-et-Garonne que les responsables de grandes filières lot-et-garonnaises et des grands Groupes, travaillent ensemble pour identifier les filières agricoles qui ont une forte valeur ajoutée et il y en a un certain nombre. En Lot-et-Garonne on peut tout faire, on a une agriculture de compétence extraordinaire, une diversité de production, une capacité à s'adapter et une capacité à produire avec des terroirs. Demain, on va donc connaître un développement de l'agriculture dans les domaines à forte valeur ajoutée. Je voulais terminer là-dessus, par un message à la fois d'espoir et de dynamisme de notre département.

Merci.

(Applaudissements)

o *M. Henri TANDONNET, maire de Moirax, Sénateur de Lot-et-Garonne.*

Henri TANDONNET. - Bonjour à tous les nouveaux élus.

Je suis ravi d'être là et je voulais vous dire deux mots en tant que Président de la Commission des communes rurales et en tant que parlementaire. Je crois que l'on prend ce nouveau mandat dans une période qui est très bousculée - on le sent bien - et cela me fait penser à la période qu'ont connu les agriculteurs dans les 15 dernières années. Si le Président CAMANI a pu parler de cette filière agricole qui est assez dynamique, c'est que les agriculteurs ont su réagir. Je crois qu'aujourd'hui on doit entamer notre mandat avec cette même conviction d'optimisme. On est là pour faire avancer les choses et il ne faut pas, comme l'a dit Monsieur le Président, pleurnicher. On est là pour aider nos administrés et nos communes à avancer. Cette période difficile doit au contraire nous booster voire nous rapprocher et on a un moyen important de le faire, qui est l'intercommunalité.

En tant que Président de la Commission des communes rurales, je dois d'abord remercier la commune d'Agen qui, comme vous l'avez vu dans le compte-rendu financier, nous aide de façon importante. Je voulais dire tous mes remerciements à l'équipe : Jean BIZET et Nicole MAITTE qui sont à notre disposition toute l'année et qui nous permettent

d'organiser, notamment au niveau de la Commission des communes rurales, les journées de formation et d'échanges que nous organisons.

Vous avez dû recevoir il y a 3 semaines de cela un programme de formations. On a ciblé 3 thèmes, notamment celui sur la responsabilité. Cela nous permettra de parler plus librement et d'échanger sur le cahier qui vous a été distribué sur la responsabilité personnelle des élus avec des juristes.

Dans un deuxième temps, on abordera une formation sur les finances. Je crois que c'est important au moment où les dotations ont baissé en 2013/2014 et que cette baisse se poursuivra dans les années à venir.

Et puis une troisième formation sur l'urbanisme. Vous savez que l'on vient de voter sous le Ministère de Madame DUFLOT la loi dite ALUR. Cette loi est très importante, il y a vraiment des réformes fortes en ce qui concerne nos territoires. Cette loi comprend deux axes : la densification des zones d'habitat et la préservation des zones agricoles naturelles et forestières. Il y a également la loi d'avenir agricole qui n'a pas encore abouti mais qui aura de grandes conséquences sur nos territoires. Ce sera donc l'occasion d'aborder ces sujets dans ces groupes de travail.

La Commission des communes rurales, c'est comme dans les Commissions municipales, c'est assez informel et l'essentiel est d'échanger entre nous nos expériences, de sortir de notre solitude. Souvent pour les petites communes rurales on n'a pas de staff technique très important, on a ainsi l'occasion d'échanger et de repérer les bonnes pratiques.

Sur mes fonctions parlementaires, vous l'avez compris, je n'ai pas voté la loi anti-cumul et donc pour mettre en accord mes convictions avec mes actes, je me suis représenté à la commune de Moirax et ai été réélu maire. Je le suis depuis 1983 et je voulais dire au plus jeune maire qui a été élu à ce mandat que le plus jeune maire de l'époque élu en 1983 est encore maire. Je le vois dans cette tribune. On parle souvent de développement durable et je pense que l'on peut faire appel au fait que les élus soient durables. Je ne pense pas que ce soit une tare et je remercie d'ailleurs les 116 nouveaux maires qui nous permettent de renouveler et de donner du sang neuf à notre corps d'élus.

Je suis partisan de la formation par alternance, cela existe aussi dans le monde de la politique, je suis sur le terrain sur ma commune et puis au Parlement. Comme je vous l'ai dit, on travaille beaucoup au Parlement, ce ne sont pas mes collègues parlementaires qui vont me dire le contraire. On a travaillé beaucoup sous SARKOZY et le rythme est aussi infernal avec le nouveau Gouvernement.

Je vais évoquer rapidement toute la réflexion qui se fait actuellement sur la décentralisation. J'ai eu la chance d'être élu en 1983, c'était le début de la décentralisation. Je crois qu'il ne faut pas voir la décentralisation que dans les rapports entre collectivités territoriales. Je crois que le gros changement qu'il y a eu au niveau de la décentralisation, ce sont les changements de rapport avec l'administration centrale. En 1983, le département est sorti de la tutelle de la Préfecture et a eu son indépendance. Au niveau des communes l'indépendance s'est traduite juridiquement par le fait que vous ne pouviez pas exécuter toutes les décisions que vous preniez sans avoir reçu l'accord de la Préfecture. Je crois que lorsque l'on est nouvel élu, on a tendance à un peu trop vouloir recevoir l'aval de l'administration centrale alors qu'il n'y a peut-être pas grand-chose à attendre de leur part. C'est vrai qu'au début ils étaient là pour nous booster, maintenant les moyens ont diminué et ils sont plutôt là pour nous contrôler a posteriori et nous dire une fois que tout est engagé que ce n'est pas bien et qu'il faut recommencer. Je crois qu'il ne faut pas perdre confiance en cette administration, savoir prendre contact avec elle suffisamment tôt pour ne pas se retrouver en difficulté, mais prendre beaucoup d'initiatives et être vraiment libre. Ce n'est pas une tutelle, cela doit plutôt être une information préalable, être une aide, prendre des contacts et éviter que l'on tombe dans un contrôle systématique et négatif.

Pour illustrer la chose et vous montrer l'évolution, je me souviens qu'en 1983 le premier acte de décentralisation qui concernait les communes et la prise de compétence urbanisme. On nous avait expliqué cela lors d'une réunion à la Préfecture et j'avais demandé au directeur de la DDE si les communes devaient faire leur POS toutes seules ou si elles devaient se regrouper. On m'avait bien précisé que chaque commune devait faire son POS de façon individuelle et ne pas se préoccuper de ce que devait faire le voisin. Il a donc fallu attendre presque 30 ans pour s'apercevoir que ce n'était pas forcément la bonne méthode et qu'un document d'urbanisme se travaillait en commun avec les voisins de façon

à avoir quelque chose de logique sur le bassin de vie. Cela me fait penser à la communauté de Prayssas qui avait été assez innovante sur cela et qui avait fait tout un travail sur l'avenir agricole de sa communauté.

Nous avons voté au mois de janvier 2014 une première partie de ce que l'on appelle l'acte III de la décentralisation qui devait comprendre 3 parties. La première partie, ce sont les principes généraux et la constitution des phénomènes émergents des métropoles. Je parle sous le contrôle de mes collègues parlementaires, on a bien vu à Paris une certaine concurrence entre les métropoles et la région. La loi a vraiment reconnu le rôle des métropoles. Certaines d'entre elles ont bénéficié de textes particuliers comme Lyon, Marseille, le Grand Paris et puis la reconnaissance des grandes métropoles de par la loi comme Toulouse, Bordeaux, Nantes et d'autres villes aussi importantes.

A partir de ce phénomène de reconnaissance des métropoles, on comprend bien qu'une région comme l'Aquitaine, une fois que l'on a enlevé la métropole de Bordeaux, se trouve très affaiblie et on comprend bien que dans cette stratégie, un regroupement des régions est nécessaire. En ce qui me concerne, je pense que la discussion que l'on aura à avoir c'est de savoir si l'on fait une grande région du grand sud-ouest. J'ai demandé à ce que ce soit mis à l'ordre du jour au prochain Bureau de l'Agglomération d'Agen, pour que l'on fasse part de nos intentions aux politiques qui auront à prendre cette décision. Pourquoi ? Cela a déjà été dit par Mathias et par d'autres, nous avons déjà toute une dynamique grand sud-ouest autour de l'aéronautique, autour de l'agroalimentaire et autour de la nouvelle marque sud-ouest. Nous avons une culture de Languedoc, et il y a aussi toute la chaîne des Pyrénées et toutes les relations avec l'Espagne. Cette semaine, je discutais avec un sénateur de Perpignan qui voyait les choses tout à fait dans ce sens. On aura donc peut-être des initiatives à prendre pour conjuguer et faire valoir ce grand sud-ouest plutôt qu'une région Arc Atlantique allant jusqu'au Limousin.

La deuxième question qui est à l'ordre du jour, c'est l'évolution du département dans ce contexte et je crois qu'à l'heure actuelle personne n'a la solution. Cette semaine, toutes les hypothèses ont été remises en chantier, donc ne vous affolez pas. Personnellement je n'ai jamais eu de difficulté avec le département en tant que maire d'une commune, quelle que soit la majorité départementale. Je considère que le département est

un outil du monde rural et si l'on veut poser la question objectivement, je pense que c'est de rappeler quelles sont les compétences qu'exerce le département, les financements qui vont avec et si l'on doit supprimer les départements, où sont ventilées ces compétences et où sont ventilés ces financements ?

Je ne vois pas tellement de plus-value à faire disparaître le département car la question que l'on se pose est : y a-t-il une véritable superposition de compétences du département avec la région ou avec d'autres collectivités ? Je n'en vois pas beaucoup.

Cela pose aussi la question de la compétence générale. J'étais plutôt partisan de rétablir la compétence générale à la région ou au département. Certains disent qu'il faut que ce soit plus clair et qu'il faut que chacun exerce une compétence particulière pour que ce soit identifié par les administrés, moi je suis plutôt pour la liberté d'agir des communes, des intercommunalités, des départements et des régions. Cela me paraît aller dans le sens de la décentralisation.

Le chantier est ouvert, il est loin d'être fermé et ne vous affolez pas s'il y a des hypothèses différentes tous les jours dans les journaux. Attendez que la loi soit votée. Vous voyez que cela bouge beaucoup, car même ce qui a été acté dans la loi de janvier 2014 sur la compétence générale est remis en cause par notre nouveau Premier Ministre.

Un mot pour terminer sur les communes et sur l'intercommunalité. Sur les communes il n'y a pas grand-chose de nouveau. Lorsque l'on voit ce mouvement de regroupement, on se demande quel est l'avenir des petites communes. Je crois qu'il ne faut pas être naïf, l'avenir des petites communes est assez inquiétant pour deux choses. Premièrement, les moyens financiers diminuent. Une fois que l'on a pris en compte les baisses de dotations, le nouveau rythme scolaire, il ne nous reste plus grand chose pour l'investissement. Donc prudence au niveau de la gestion des petites communes. Deuxièmement, le phénomène de l'intercommunalité prend de plus en plus de compétence.

Sur le plan politique, ce que je revendique c'est que l'équipe qui soit envoyée à l'intercommunalité soit une émanation de l'équipe municipale. Je lutte contre le fait que l'on veuille faire des délégués communautaires élus directement au suffrage universel indépendamment des communes. Tant que l'on aura ce lien entre équipe municipale et

délégués communautaires, l'intercommunalité restera un outil des communes bien réfléchi pour pouvoir faire des économies, où l'on pourra mutualiser.

Il y a un outil dont on n'a pas parlé, un outil qui relève de la loi de décembre 2010, c'est ce que l'on appelle les communes nouvelles. Ce sont des choses qu'il faut regarder de près. C'est quelque chose qui est tout à fait volontaire. Je vous donne l'exemple de mon collègue sénateur, Michel MERCIER, ancien garde des Sceaux qui nous a quitté cette semaine parce qu'il vient d'être élu maire d'une commune nouvelle qui a regroupé 4 ou 5 petites communes. Dans cette configuration, les petites communes ne disparaissent pas, elles ont un rôle qui est fixé par la loi. Cela peut être une solution. Ce sont des choses qu'il faut regarder tranquillement et cela permet aussi à l'intercommunalité d'avoir un poids plus important pour une communauté plus rurale. Ce même sénateur Michel MERCIER a été Président du Conseil Général du Rhône et a créé la grande métropole du Rhône avec Gérard COLLOMB qui était maire de Lyon. Ils ont absorbé deux départements et ont reconstitué un département pour la zone rurale. Cela me paraît assez innovant et assez intéressant pour le territoire.

Ce que je vais essayer de faire dans mon rôle de sénateur, c'est de conserver la vie dans nos départements ruraux et de conserver cet équilibre. Il est vrai que les choses vu de Paris, vu des grandes métropoles et vu de nos territoires ne sont pas tout à fait les mêmes et nos élus ruraux se retrouvent souvent de façon transversale dans les groupes pour défendre les positions que je vous ai expliquées.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

○ *M. Jean-Louis COSTES, député de Lot-et-Garonne, maire de Fumel.*

Jean-Louis COSTES. - Comme mes collègues l'ont fait précédemment, je voudrais féliciter tous les nouveaux élus et tous les anciens que je retrouve. Je vois de nouvelles têtes apparaître et cela me fait très plaisir. J'en ai croisé certains sur les bancs de l'école ou dans des fonctions administratives. Je vois que finalement tous les parcours mènent à cette belle fonction.

Pour tous les nouveaux élus essentiellement, c'est un beau mandat. Pour moi, c'est le plus beau, parce que c'est celui dans lequel nous sommes le plus dans l'opérationnalité et dans la réalité des choses. Je ne fais pas partie des gens qui sont favorables au non cumul des mandats parce que je trouve qu'il est très bien d'avoir une liaison entre le parlementaire et le maire parce que c'est en tant que maire que l'on va au contact de la population et que l'on voit les problèmes. Ceci m'amène à vous dire que c'est un mandat très difficile. Aujourd'hui, on est dans une solitude profonde et je dirais que c'est même plus que de la solitude, c'est surtout un individualisme profond qui s'est développé dans notre société. De ce fait, lorsque l'on a aujourd'hui un problème, on va voir le maire en priorité.

C'est un mandat qui va l'être d'autant plus que vous allez devoir jouer dans un équilibre financier permanent, entre d'une part les dotations de l'Etat qui sont en baisse et d'autre part une baisse - sauf sur certains territoires particuliers - des recettes fiscales que vous avez hélas en principe constatée dès la préparation de ce budget. Les normes se multiplient également. C'est la tendance des parlementaires, même si l'on est ici un certain nombre à vouloir essayer de la freiner. La tendance naturelle est de vouloir réglementer dans le détail, résultat on matraque notre pays de normes et notamment les mairies des petites communes. Ne soyez pas affolés par tout ce que va vous dire l'administration, si vous êtes élus c'est que vous avez beaucoup de bon sens et que les gens vous ont fait confiance, donc face à une difficulté normative, faites ce que votre bon sens vous dicte et vous verrez, cela passera très bien et l'administration est en général assez compréhensive. Je le dis d'autant plus facilement qu'ils ne sont pas là ce matin.

(Rires)

Sur le mandat d' élu, vous avez deux approches : soit vous êtes des maires gestionnaires en gérant les finances au plus près, soit vous osez. Le rôle du maire est important je l'ai dit, vous êtes dans l'opérationnalité. Vous pouvez si vous le voulez transformer votre commune. Alors je le sais et je l'ai dit, le contexte financier et économique est compliqué mais vous avez des outils à votre disposition. Pensez à aller les chercher. Vous avez le partenariat public/privé qui est encore trop peu connu dans nos collectivités ou des outils comme le crédit bail industriel ou le bail emphytéotique qui peuvent vous permettre de faire des opérations intelligentes avec des entreprises. En tant que maires,

osez. On est dans un pays qui est pour moi, beaucoup trop conservateur, alors si les maires peuvent être le fer de lance de certaines actions courantes, j'en serai le premier ravi. Ceux qui me connaissent savent que j'ai l'habitude d'aller dans le dur.

Il y a quelques sujets qui fâchent un peu les mairies comme celui des rythmes scolaires. Pour moi, les objectifs de la réforme sont louables et je crois que l'on est tous d'accord sur ses orientations, mais la réforme a été mal négociée, mal préparée et mal financée. Ceci étant, je ne fais pas partie des parlementaires qui vous diront de désobéir sur ce sujet-là. Des positions ont été tenues que je ne partage pas, mais les maires sont les représentants de l'Etat dans la collectivité, dans la commune, et c'est à eux de donner l'exemple. Donc même si j'ai beaucoup de difficultés avec cette loi, je l'appliquerai et c'est le conseil que je me permets de donner à un certain nombre d'entre vous.

Ceci étant, la réforme n'a pas réglé les problèmes, elle en soulève d'autres. Par exemple dans la mesure où aujourd'hui on a un impact financier important sur le budget de la collectivité même si un fond d'amorçage qui avait été prévu l'an dernier est reconduit cette année. Il va falloir payer un taux d'encadrement qui est important pour les enfants, ce qui pose le problème de leur commune. Je me rends compte que l'on avait peu ou prou complètement assoupli la carte scolaire, c'est-à-dire qu'un enfant qui voulait passer d'une école à une autre, d'une commune à une autre, le faisait assez facilement. A la mairie de Fumel, j'ai pris la décision qu'il n'y aurait plus de déplacement, plus de hors commune et que chaque commune accueillerait les enfants de son territoire. C'est un vrai débat qui a été complètement occulté.

Il y a un sujet sur lequel je vais m'attarder un peu longuement, c'est la réforme territoriale. Je ne vous cache pas que je vois arriver avec beaucoup de délice et de saveur un projet de réforme territoriale. Je ne peux pas ne pas vous dire que sous un Gouvernement précédent, un projet de réforme territoriale avait été engagé. On avait supprimé la clause de compétence générale, on l'a remise en décembre dernier et aujourd'hui on nous annonce que l'on va la re-supprimer pour les Conseils Généraux. Cela m'amuse un peu.

Sur la réforme elle-même, le conseiller territorial, pourquoi avait-il été créé ? Tout simplement parce que le problème de la réforme et de la suppression des départements est un problème constitutionnel. Sauf à faire une réforme constitutionnelle par réunion du

Congrès ou par référendum, on ne peut pas supprimer les départements. Toute l'astuce est donc d'essayer de supprimer les Conseils Généraux ou tout au moins d'en sortir une partie des compétences, sans supprimer les départements. Cette équation juridique complexe qui existait il y a 3 ou 4 ans va se reposer et se repose déjà à présent.

Sur la réforme elle-même, oui je suis partisan de la réforme. Cela a été dit et répété depuis un certain nombre d'années parce que c'est la réalité : il y a aujourd'hui une multiplication des structures territoriales. On a bien fait un certain nombre de toilettages avec les syndicats intercommunaux mais ce n'est pas suffisant, il faut donc aller plus loin.

Sur les compétences du Conseil Général, je suis partisan de cette réforme. La compétence essentielle du département est l'Action Sociale qui représente au minimum 60 % du budget. A partir du moment où le cadre légal est défini par la loi, les modalités d'attribution de ces aides peuvent tout à fait être portées par l'intercommunalité. La deuxième compétence, ce sont les routes. Entre les Directions nationales et les intercommunalités qui gèrent l'essentiel des routes sur nos territoires, on peut tout à fait trouver un équilibre. Les collèges : la région gère de façon intelligente les lycées, pourquoi ne ferait-elle pas les collèges ? Je crois que l'on peut trouver une organisation tout à fait intelligente.

Par contre, il faut que dans cette réforme la proximité soit maintenue. Nos concitoyens et administrés ne comprendraient pas que l'on ne soit pas encore sur une proximité dans la réponse à leurs attentes. Je crois donc beaucoup en l'avenir des intercommunalités. Il y a tout un débat qui se fait pour savoir si elles doivent être maintenues à 5 000, 10 000 ou 20 000, peu importe. Je crois beaucoup à l'intercommunalité, à sa force de levier dans un certain nombre de compétences. La réforme peut passer par cela, mais attention - Jean l'a aussi dit -, on ne peut pas passer de tout ou d'un excès à un autre, c'est-à-dire d'un empilement administratif à une suppression. Alors les intercommunalités avec les communes oui, mais de là à constituer des régions immenses qui pour nous iraient du nord de Poitou-Charentes jusqu'au Pays basque ou aux Pyrénées, ce serait un non sens. Jean l'a très bien dit, si les régions ont été constituées, ce n'est pas comme les départements sous forme d'un quadrillage administratif, c'est pour des raisons économiques autour des métropoles. Si l'on a une région Midi-Pyrénées, c'est

autour de Toulouse et si l'on a une région Aquitaine, c'est autour de Bordeaux. Dans certains territoires et notamment en Normandie, on peut regrouper mais nous, nous n'avons pas intérêt - et je serai un fervent défenseur de cela - à avoir une région Aquitaine qui s'étende sur un si long périmètre.

Oui à l'intercommunalité, oui à une réforme vers l'intercommunalité et aussi vers des communes. Non à des régions immenses et je crois que nous avons tous à y travailler. Cela va être le sens de débats qui vont être passionnés. Nos amis de l'UDI ont d'ailleurs lancé, avant que la réforme ne soit sur le Bureau de l'Assemblée, une discussion qui aura lieu dans 15 jours à l'Assemblée Nationale, dans laquelle j'interviendrai.

C'est un sujet important qui va susciter beaucoup de convictions de la part des uns et des autres. Ce qui est clair, c'est qu'il faut absolument que nous arrivions à quelque chose. Ne soyons pas frileux sur ce sujet, on ne peut pas attendre. La situation économique, vous le savez tous, est trop dégradée aujourd'hui. Il faut absolument que l'on avance.

Je regrette quand même que dans cette réforme - et la presse n'en parle pas, j'en suis surpris - on nous parle beaucoup de réforme des collectivités locales, mais que l'on ne nous parle pas de la réforme de l'Etat. La réorganisation territoriale de l'Etat n'est jamais évoquée. Les collectivités seront très intelligentes pour se réformer, mais que l'Etat prenne aussi sa part dans la réforme. En tout cas je serai là pour accompagner cette réforme.

Merci.

(Applaudissements)

o *Mme Lucette LOUSTEAU, députée de Lot-et-Garonne.*

Lucette LOUSTEAU. - Mesdames Messieurs les élus, je suis très heureuse d'être là aujourd'hui et je remercie le Président de votre association de l'Amicale des maires de m'avoir invitée. C'est la deuxième Assemblée Générale en quelques mois qui est bien évidemment motivée par le renouvellement et je veux, comme les autres collègues précédemment, vous féliciter Messieurs et Mesdames les maires, les anciens comme les nouveaux. Permettez-moi d'avoir aussi une pensée amicale pour ceux qui, par choix personnel ou par choix des électeurs, ont quitté leurs fonctions.

Je me réjouis de la présence de nombreuses femmes dans ces nouveaux élus. Moi qui suis militante pour les droits de la femme et qui me suis beaucoup battue pour que les femmes prennent leur place en politique, je ne peux que me réjouir de cette nouvelle et j'y vois le signe de cette réforme du scrutin qui a eu lieu et qui s'est appliquée pour la première fois lors des élections municipales.

On arrive à la fin de cette réunion, beaucoup de choses ont été dites, je ne vais donc pas vous infliger le rappel d'un certain nombre de points qui ont été évoqués. Je vous dirais juste sur le ton de la plaisanterie - et non pas parce qu'il est parti parce que je l'aurais dit même s'il avait été là - que pendant un instant je me serais crue à l'Assemblée Nationale tant Jean-Louis COSTES défendait ses positions comme s'il était dans les travées de l'Assemblée. Je ne vais pas avoir ce ton-là, sauf que je regrette un peu qu'il soit parti parce que sur le sujet des rythmes scolaires j'aurais eu quelques réponses à lui faire.

Je crois, Monsieur le Président, que vous avez voulu aujourd'hui poser le débat sur la réforme territoriale puisque c'est le sujet brûlant d'actualité. Je partage un certain nombre de constats qui ont été faits, dont celui qui est cette exigence de réforme de notre organisation politique et administrative dans ce pays depuis des années. L'autre jour, quand j'entendais les critiques sur cette réforme, je pensais au Général de Gaulle, alors Président de la République, qui disait : il ne suffit pas de sauter comme un cabri et de crier l'Europe, l'Europe, il faut la faire. Et je dirais que pour la réforme c'est pareil, il ne suffit pas de sauter comme un cabri et de dire la réforme, la réforme quand on est dans l'opposition et lorsque l'on est dans la majorité ne pas la faire. Alors cette réforme-là est importante. Je comprends qu'elle soulève beaucoup d'interrogations, beaucoup d'inquiétudes que je partage, néanmoins c'est une réforme nécessaire pour un certain nombre de raisons qui ont été évoquées.

Il y a cette exigence d'enlever ce que l'on appelle de façon traditionnelle ce millefeuille, cette couche du millefeuille qui n'était pas définie parce que selon les Gouvernements on hésitait entre l'intercommunalité et le département. Je crois que toutes les lois de décentralisation et la plus récente de 2010 préfigurait déjà l'étape dans laquelle nous sommes aujourd'hui. On ne peut pas à la fois vouloir des métropoles fortes, vouloir des

intercommunalités fortes, vouloir un nouveau découpage de cette organisation et garder un niveau.

C'est bien évidemment une réforme qui n'est pas simple et qui est forcément une réforme qui va demander du temps. Ce que je souhaiterais, c'est que dans ce débat - autant dans le débat que vous avez voulu ouvrir aujourd'hui, Monsieur le Président, que dans le débat qui va s'instaurer dans le pays - nous ayons surtout un débat dépassionné dans lequel nous recherchons des objectifs clairs et qui, de mon point de vue, soient des objectifs en termes de pertinence des territoires et de pertinence de la proximité. Entre la disparition des Conseils Généraux et l'agrandissement des régions, il faut trouver un espace de proximité qui réponde à votre mission de service à vos administrés. Il est vrai qu'aujourd'hui les conseillers généraux ont des compétences très importantes mais des compétences qu'il faudra forcément transférer. Le niveau de proximité qu'il faudra inventer est donc extrêmement important, surtout dans les territoires ruraux.

Dans ce débat qui s'amorce, je sens une très forte mobilisation chez les parlementaires. Cette semaine, je participais à un groupe de travail sur les politiques de la ruralité et cette question a beaucoup occupé les débats. Les parlementaires que nous sommes, même s'ils ne sont pas maires, sont très préoccupés par cette réforme parce qu'ils savent ce que cela implique, à la fois pour les maires mais aussi pour la population, en termes de lisibilité et en termes d'efficacité parce que cette réforme, il faut la faire aussi dans l'efficacité. Il n'est pas question de supprimer un niveau en laissant des pans entiers de services à la population en déshérence. Il faut être très attentif à ce que le service à la population soit assuré dans tous les domaines. Il ne faut donc pas qu'il y ait de perte en ligne dans cette réforme sur les services aux administrés.

Pour ce qui est des régions, je suis favorable à un seul regroupement de la région Aquitaine, celui qui conduirait à se regrouper avec Midi-Pyrénées parce qu'il y a une cohérence économique, historique et en termes de flux de population. Il y a une vraie cohérence et ce que je demande - et je vais en discuter avec mes collègues parlementaires -, c'est que l'on fasse en sorte d'organiser une réunion des parlementaires du sud-ouest des circonscriptions rurales pour que l'on discute et que l'on fasse un sondage grandeur nature

des positions des uns et des autres. Je ne vois aucune cohérence pour l'Aquitaine d'aller vers le Nord, cela n'a pour moi aucun sens et c'est la position que je défendrai.

(Applaudissements)

Ensuite, les intercommunalités. Avec les dernières lois de décentralisation, on leur a donné plus de force, plus de représentativité puisque l'on est à 5 000 pour les communautés de communes. Je pense que l'on peut franchir une étape supplémentaire dans les intercommunalités. Contrairement à ce qui a été dit précédemment, je suis de l'avis que les intercommunalités peuvent aller plus loin en représentativité de population. Je pense qu'avec la proximité des métropoles, il faut qu'elles soient beaucoup plus fortes qu'elles ne le sont aujourd'hui avec les derniers découpages.

C'est la vision que j'ai depuis ma place. Je ne suis pas maire car comme je suis une fervente défenseur du non cumul des mandats, je revendique le fait de n'avoir que ce mandat de parlementaire. Pour autant, ce que j'observe depuis ma place, c'est que dans cette nouvelle organisation qui se dessine, seules les intercommunalités fortes pourront tirer leur épingle du jeu et si des compétences devaient être dévolues à des communautés de communes, il vaut mieux des communautés de communes avec une plus forte représentativité pour mutualiser les services.

C'est un débat qui s'ouvre, un débat avec des questions multiples et avec des réponses qui n'en sont pas. Il est vrai - je crois que c'est Henri TANDONNET qui le disait tout à l'heure -, qu'il va y avoir des informations qui en sont quelquefois ou qui n'en sont pas, des suppositions, des supputations, des hypothèses, des positions des uns et des autres mais je crois que c'est lorsque l'on approchera du projet définitif du texte de loi que l'on saura vraiment ce qui nous sera proposé au vote.

En attendant, je souhaite aussi que l'on soit sur un débat dépassionné, que l'on arrive à des positions consensuelles et que l'on ne fasse pas intervenir le débat partisan/politicien dans cette affaire parce que ce serait le plus mauvais service que l'on pourrait rendre à notre pays et que l'on pourrait aussi vous rendre.

Je crois qu'il faut respecter et je respecte énormément la fonction que vous occupez. D'autres l'ont dit, c'est l'une des plus belles. C'est peut-être celle que je regretterai

quand je mettrai un terme à ma carrière politique parce que je crois que c'est vraiment le niveau le plus passionnant même si c'est quelquefois le plus ingrat.

En tout cas pour ceux qui arrivent, je vous adresse tous mes encouragements, ainsi qu'à vos nouvelles équipes, pour le mandat qui est devant vous. Je vois que l'on vous a déjà souhaité bienvenue au club et que vous aviez dans l'Amicale des maires des personnes qui sont à la fois à votre disposition.

Jean-Louis COSTES vous encourage à aller très loin et à oser. En tout cas sachez, pour les maires de ma circonscription que je vais reprendre ma tournée des mairies et que je vais essayer de commencer par les nouveaux maires. J'ai déjà visité un certain nombre de maires qui étaient déjà en mandat, c'est donc avec beaucoup de plaisir que je viendrai à votre rencontre et que nous pourrons continuer ce débat sur la réforme territoriale qui je crois va nous occuper pendant quelques mois.

Bonne journée à tous.

(Applaudissements)

◆ ECHANGE/DEBAT AVEC LA SALLE.

Jean DIONIS DU SEJOUR. - C'est un jour absolument extraordinaire, nous sommes à l'heure.

Je vous propose que l'on prenne quelques questions et après ce sera le repas. Vous savez que notre repas est à l'hippodrome d'Agen. Je vous rappelle qu'il est propriété de la ville d'Agen mais qu'il est situé sur la commune du Passage. C'est vous dire si l'on mutualise...

J'ai bien noté que 4 questions avaient été transmises par un certain nombre d'entre vous et on y répondra de manière détaillée par écrit.

Michel DE LAPEYRIERE. - J'ai bien noté que la réforme des collectivités territoriales intéressait tout le monde et les idées que chacun défend sont intéressantes et recevables. Le problème est qu'il va falloir trancher.

Je fais une suggestion et j'aimerais avoir l'avis de nos parlementaires là-dessus : pourquoi, si c'est une réforme qui intéresse tout le monde y compris tous les citoyens et qui est fondamentale pour la vie de la France, ne pas légiférer par voie référendaire ? Il y aurait plusieurs avantages. D'abord ce serait un débat français qui intéresserait tous les citoyens français puisque la mairie et le département sont quand même des acquis de la France et cela aurait l'avantage d'inscrire cette réforme dans le marbre pour qu'un Gouvernement ne défasse pas ce qu'a fait l'autre.

Messieurs les parlementaires, merci d'être restés jusqu'aux questions de la salle et pouvez-vous nous dire si oui ou non vous êtes favorables à un référendum sur ce sujet ?

Jean DIONIS DU SEJOUR. - Nous allons donner la parole aux parlementaires mais d'abord un point constitutionnel : le référendum est à l'initiative du Président de la République.

Lucette LOUSTEAU. - Bien que Monsieur DE LAPEYRIERE se soit adressé à Messieurs les parlementaires, je me permets de prendre la parole.

(Applaudissements)

C'est une gentille boutade Michel, mais cela se passe très souvent. On dit toujours Messieurs les parlementaires, Messieurs les politiques et on oublie que les femmes sont là.

Le Président vous l'a rappelé, l'initiative parlementaire est de la responsabilité du Président de la République. Si le Président de la République le décidait il aurait évidemment lieu. Pour l'instant, je n'ai pas à vous dire si je suis pour ou contre mais je vais quand même vous dire que personnellement je serais plutôt contre. Je ne suis pas Présidente de la République, on verra donc ce qu'il fera.

J'entends depuis quelques temps que sur certains sujets, certains réclament des référendums. J'observe simplement que lorsqu'ils étaient aux affaires, il y avait des sujets sur lesquels ils ne se sont pas risqués à aller organiser des référendums. C'est juste une remarque car c'est quand même la réalité.

Je pense que le problème de la disparition des Conseils Généraux se pose surtout en termes de transfert de compétences et de savoir : qui va faire ce qui est fait aujourd'hui au

niveau des Conseils Généraux et des départements ? Et je ne pense pas que la question qui serait posée aux citoyens "êtes-vous pour ou contre les Conseils Généraux" réglerait cette question. Si un référendum disait "oui nous sommes pour la disparition des Conseils Généraux" et que nous n'ayons réglé en amont aucune des dispositions qui amènent à la disparition de ces Conseils Généraux, je ne vois pas dans quelle mesure on avancerait dans ce débat. Si le référendum donnait au contraire la réponse "non, nous ne voulons pas de Conseils Généraux", nous ne pourrions que constater et que conclure que décidément la France est conservatrice et ne veut pas de réforme.

(Applaudissements)

Jean DIONIS DU SEJOUR. - Je ne suis pas parlementaire, mais je vais quand même te donner mon avis. Etant donné comment est faite la France, il est très compliqué d'avoir une réponse oui à une question référendaire quelle qu'elle soit puisque les non se coalisent et se coagulent, sauf dans une fenêtre de tir bien spéciale. Je pense que le Président de la République actuel n'a pas voulu le faire et qu'il a eu tort. En début de mandat, lorsque tu as une légitimité politique forte puisque tu viens de gagner l'élection clef de la vie politique française, tu peux aller devant les gens et dire : compte tenu de ce que je vois maintenant, voilà l'ensemble de mon axe politique. Je pense que si le Président François HOLLANDE y avait été en mettant une réforme territoriale assez claire dans la foulée de l'élection présidentielle, il aurait peut-être eu une chance de gagner ce référendum. Maintenant, il n'en a aucune et il le sait, donc il n'ira certainement pas - parce que je pense que c'est quelqu'un de très habile - devant le peuple au niveau référendaire.

Henri TANDONNET. - Je vais donner une réponse d'abord politique. Sur le terrain politique je serais assez favorable au référendum. Je vais vous donner deux exemples. L'année dernière, l'Amicale des maires est allée en Irlande faire un voyage d'étude - malheureusement je n'ai pas pu les suivre parce que l'on travaillait sur le débat environnemental à l'époque - et mon suppléant Jean-Pierre MOGA m'a envoyé un message avec une affiche qu'il y avait en Irlande : Supprimez le Sénat, vous économiserez 180 M€. Les sondages d'opinion étaient très favorables à la suppression du Sénat. Les irlandais ont voté et ils ont maintenu le Sénat. Il y a également eu un exemple mémorable dont a été victime le Général de Gaulle lorsqu'il avait voulu supprimer le Sénat.

Si l'on veut parler du département, je suis favorable au maintien du département donc je ne serais pas contre un référendum. A l'heure actuelle, vous dites que l'opinion est favorable à la suppression des départements mais quand on les met au pied du mur, je ne suis pas sûr qu'ils répondent dans le même sens. Il y a l'exemple de l'Alsace lorsque l'on a voulu regrouper la région et les deux départements. Il y a eu un référendum local et la réponse a été non.

Après, en tant que juriste, je ne vois pas comment on va mettre toutes les subtilités que devrait entraîner une réforme des collectivités territoriales dans le cadre d'un référendum.

Pierre CAMANI. - Je ne vais pas être très long, le référendum c'est la meilleure et la pire des choses. C'est la meilleure sur le plan de la démocratie et c'est la pire parce que l'on ne répond jamais à la question. En France, on le sait bien. En Alsace, il y avait un consensus 6 ou 12 mois avant pour la fusion des deux départements d'Alsace parce qu'il y avait une cohérence à fusionner ces deux départements mais le jour de l'élection, c'est le non qui l'a emporté. Si l'on veut ne pas faire une réforme, on fait effectivement un référendum.

Jean-Jacques BROUILLET - Ma question est presque une proposition. J'ai entendu votre débat sur la fusion des régions et le rapprochement souhaité qu'il pourrait y avoir entre l'Aquitaine et Midi-Pyrénées, personnellement je pense que ce ne sera jamais accepté tant que Toulouse voudra rester maître des lieux et Bordeaux aussi. J'ai peine à croire que cela se réalisera un jour. Je pense que l'on ira plutôt vers un axe vertical. Mon souhait serait bien sûr que les deux régions fusionnent mais puisque l'on est en pleine réforme, que l'on a fait les intercommunalités et que l'on a rapproché les uns d'un côté et les uns de l'autre, pourquoi notre département - je vais lancer un pavé dans la mare - ne se séparerait pas en deux ? Est-ce que le marmandais n'est pas plus attiré par l'Aquitaine et les agenais toulousains. Nous on était très proche de Cahors, on est assez midi-pyrénéens. On est très éloigné de Bordeaux, on a du mal à vivre avec cette métropole et ce n'est pas que le cœur qui parle, c'est aussi la façon de fonctionner qui est assez compliquée.

Jean DIONIS DU SEJOUR. - Les départements datent de 1795. La Convention quadrille le territoire et il faut qu'il y ait une journée de cheval de la ville préfecture aux limites du département. Cela mériterait donc effectivement un petit dépoussiérage mais tu

52/56

auras remarqué que pour le moment, dans sa grande sagesse, le Premier Ministre n'a pas ouvert ce débat-là.

Encore une fois, on peut tout ouvrir, mais la meilleure manière de ne rien faire sur la réforme territoriale, c'est de trop charger la mule. Et je me demande d'ailleurs, si en ouvrant 3 gros chantiers aujourd'hui, on n'a pas trop chargé la mule. Je suggère que l'on en ferme un et que l'on garde les départements tels qu'ils sont en voyant leurs limites, bien évidemment. Je te rappelle d'ailleurs que le Lot-et-Garonne tel qu'il a été découpé par les conventionnels allait jusqu'à Moissac et qu'il a fallu la remontée de Napoléon I^{er} en 1808 pour créer le département du Tarn-et-Garonne, ce qui est d'ailleurs une erreur.

(Rires)

Pierre CAMANI. - A partir du moment où l'on part sur un schéma, je ne suis pas favorable au maintien des départements dans leur totalité. Encore une fois, on a un espace national et dans tous les pays il y a des organisations en fonction de la spécificité des territoires. Il y a des spécificités métropolitaines et des spécificités rurales donc si l'on va dans ce schéma - et je pense qu'à minima ce sera la suppression des départements métropolitains -, il n'y a pas intérêt à se regrouper avec Bordeaux ou Toulouse mais pourquoi pas.

L'intérêt est justement de reconstituer un espace plus vaste qui partirait de La Réole jusqu'à Moissac comme auparavant. Je ne dis pas cela pour accroître mon pouvoir, mon cher Jean, puisque j'ai voté la limitation du cumul des mandats et que j'abandonnerai mon mandat de Président très bientôt de par mon vote et de par la loi.

Encore une fois je me bats et je me battraï demain pour que l'espace rural ait les outils de son développement.

Jean-Louis COSTES a dit : on redistribue les compétences d'Action Sociale aux communautés de communes, surtout pas, cela nous plombe depuis 10 ans. L'APA, le RSA, la prestation de compensation de handicap, ne les prenez surtout pas ! Sinon c'est une catastrophe.

Donc oui à une ouverture mais encore une fois pensons ruralité et ruralité puissante.

Daniel BORIE. - Ma question peut paraître bizarre mais peu de personnes jusqu'à présent l'ont intégrée. Les Conseils Généraux, comme toutes les collectivités, investissent et pour investir elles empruntent. Si elles venaient à disparaître, qui récupérerait les annuités de dettes à payer ?

C'est simplement pour que vous commenciez à réfléchir à cette problématique.

Jean DIONIS DU SEJOUR. - A mon avis cette idée n'ira pas jusqu'au bout pour des raisons de faisabilité de réforme et parce que je pense qu'elle va se heurter à des mécanismes de défense identitaire. Le Lot-et-Garonne est plutôt "cool" sur l'identité mais allez expliquer aux landais qu'il faut supprimer les Landes, allez expliquer à un certain nombre de départements comme le 64 qu'il faut supprimer les Pyrénées-Atlantiques et vous verrez ce que le 55 % deviendra. A mon avis, cela ne se fera pas mais si cela devait se faire, tu n'éviteras pas ce que l'on a commencé à débattre entre nous. Quelles compétences a la région et quelles compétences aux intercommunalités qui seraient d'ailleurs augmentées en taille ? Et en fonction de ce transfert de compétences, on transfèrera l'actif et le passif du département ainsi que la fiscalité. Je ne te dis pas que c'est simple Daniel, je te dis que ce sera forcément cette logique-là.

Lucette LOUSTEAU. - Je voudrais ajouter à l'inquiétude qui a été exprimée par Daniel BORIE celle qui concerne tous les personnels. Il y a énormément de questions, c'est pour cela que cette réforme ne va pas se faire du jour au lendemain, qu'elle va demander beaucoup de consultations et de réflexions. C'est à tous les niveaux qu'il va falloir effectuer des transferts.

Je pense que d'un point de vue administratif, les départements survivront. Ce sont les Conseils Généraux, les exécutifs qui devraient disparaître. Pour le moment, il n'est pas question de faire une carte de France où il n'y aurait que des régions et pas de subdivisions des régions qui seraient les départements. Vous disiez que les identités étaient peut-être fortes dans certains départements mais si l'on touchait à l'identité du Lot-et-Garonne je pense que l'on trouverait des identitaires pour descendre dans les rues.

Jean-Louis COUREAU. - Ce ne sera pas une question mais simplement un commentaire, Monsieur le Président.

Je voudrais vous remercier d'avoir pris note d'un débat qui anime nos organisations, qu'elles soient communautaires, municipales ou de pays parce que personne n'a parlé de l'avenir des pays. Il faut savoir que l'enjeu des nouveaux périmètres des régions est un enjeu essentiel.

Je voudrais vous remercier d'avoir pris note de ce que je vous indiquais tout à l'heure. Hier, j'étais dans une réunion dans les Landes qui regroupait l'ensemble des départements où il y avait des conseillers généraux, des conseillers régionaux et surtout beaucoup de maires. Dans le cadre d'une thématique qui nous réunissait tous sont convaincus - Président vous l'êtes déjà et je remercie Lucette LOUSTEAU de sa fermeté sur l'orientation d'un nouveau périmètre de région - c'est bien Midi-Pyrénées avec 2 ou 3 départements languedociens sur lesquels il faut construire notre nouvelle région. Je parle bien sûr des Pyrénées Orientales et de l'Aude.

Je vous rappelle Président que le CESR de Midi-Pyrénées avec Jean-Louis CHAUSY, le CESR d'Aquitaine, les CESER d'aujourd'hui et l'ensemble des Conseils de développement qui sont réunis à travers les grandes intercommunalités y compris de métropole, ont tous positionné depuis 1986 le cadre de la future région européenne grand sud France. Ils ont positionné l'axe transpyrénéen et l'axe transnational Espagne et nos 3 régions que nous venons de citer. Je peux comprendre que Montpellier et Béziers soient appelés sur d'autres secteurs, notamment le grand sud-ouest mais nous ne devons pas échapper au choix qui a déjà été fait - je le regrette - par le Gouvernement et par le Ministre de l'Intérieur. Ce n'est pas par hasard que le grand quotidien régional l'a sorti à deux reprises pour l'imprimer dans les têtes de nos élus aquitains, maires d'Aquitaine. Non, nous ne pouvons effectivement pas accepter que l'Arc Atlantique gagne sur l'axe transpyrénéen. Nous devons créer du lobbying. La décision va être rapidement prise parce que les consultations européennes sont déjà lancées en la matière, c'est l'enjeu essentiel, sinon je ne donne pas cher du Lot-et-Garonne.

(Applaudissements)

Thierry CONSTANS. - Cela concerne la réforme des rythmes scolaires. J'aurais aimé que l'Amicale fasse pression auprès de l'Etat concernant la pérennisation des aides, parce que l'on nous parle d'encore un an d'aides et puis ensuite on ne sait pas trop où l'on

55/56

va. C'est quand même un coût supplémentaire assez significatif pour nos communes, avec, vous l'avez rappelé, des dotations qui baissent. J'aimerais que l'on puisse se positionner sur une pérennisation des aides.

(Applaudissements)

Jean DIONIS DU SEJOUR. - On ne va pas traiter ce sujet sur un coin de table. Je vous propose qu'on l'étudie tranquillement.

Je vois qu'il y a une forte sensibilité là-dessus et je signale quand même que l'Associations des maires de France est mobilisée dans son ensemble sur ce sujet. On va le traiter en Conseil d'Administration mais on doit pouvoir arriver à un consensus.

Christine BONFANTI-DOSSAT. - Je veux simplement dire à notre ami, qu'avant de les pérenniser, il faudrait peut-être qu'ils nous les donnent, parce que cela va faire un an que j'applique la réforme et j'attends toujours.

(Applaudissements)

Jean DIONIS DU SEJOUR. - Merci pour votre attention.

La séance est levée à 12 h 23.

Compte-rendu réalisé par Proba Script, SARL au capital de 6 000 € - SIRET : 532 393 667 00011

[-www.probascript.com](http://www.probascript.com)

Rédacteurs : Alice Aldigé et Abderrahim Cherrag

Tél : 06 70 51 75 17 - contact@probascript.com